

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANNaise

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 22, Rue Claire Droneau, LORIENT

C. C. P. A.N.A.C.R. 1472-98 Rennes

3

TRIMESTRIEL

1^{re} ANNÉE - JUILLET 1967

PRIX : 1 FRANC

*Sous le signe de l'Union, à Le Faouët, le 30 Avril 1967
s'est tenu le 10^{me} Congrès Départemental de l'A. N. A. C. R.*



Une vue partielle de l'imposant défilé qui, à l'issue de la matinée de travail, vient d'arriver au pied du Monument aux Morts des deux guerres, où va avoir lieu la remise des décorations

Dimanche 13 Août 1967

RALLYE-SOUVENIR ANNUEL DE LA RÉSISTANCE

Informations en page 20

SOMMAIRE

- Editorial —
Vœu Page 3
- Les Anciens Résistants et le droit à réparation .. Pages 4 - 5
- Le X^{me} Congrès départemental
Pages 6, 7, 8, 9 et 10
- Nouvelles du département et des Sections.
Pages 11-14-15-16-19
- Connaissance de la Résistance Morbihannaise Pages 12-13
- Annonces et Publicité. Pages 17-18
- Le Rallye - Souvenir 1967 Page 20
- Echos de Loire - Atlantique Page 21
- Projet d'érection d'un monument Page 22
- Abonnements et soutien au Journal Page 23
- La Bourse de la Détente .. Page 24

La Commission
de Rédaction

« AMI ENTENDS-TU »
22, Rue Claire-Droneau
56 - LORIENT

2 GRANDS BALS DE L'A.N.A.C.R.

- Le Dimanche 23 Juillet, à QUIBERON, en soirée, Salle du Foyer Laïque Quiberonnais, avec l'Orchestre, Marcel HENO.
- A GAVRES, Salle de la Mairie, le Samedi 19 Août, en soirée, Gérard SALVY et sa formation animeront comme en 1966 ce grand bal de l'année.

Pour un Grand Journal, Pour l'Emulation, Pour le Reflet de la Résistance.

Et voici le N° 3 de notre journal départemental.

Petit à petit « AMI... » fait son nid.

Un nid qui s'avère déjà trop étroit pour contenir, comme on peut en juger, toute l'abondante composition et les nombreux clichés insérés dans les 24 pages

Un grand chemin a été parcouru au cours du 2^{me} trimestre qui vient de s'écouler. Mais si la route est encore longue elle ne manque pas de réconfort. L'imposante liste des abonnements d'honneur et de soutien est une preuve vivante des racines profondes et étendues qui amènent une sève généreuse à notre journal.

L'objectif des 1.000 Abonnés

Chaque jour, de nouveaux abonnements parviennent au siège de notre association. Il reste « du pain sur la planche » pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.

Cet objectif est l'affaire de chacun des membres de notre A.N.A.C.R. et par le travail de tous nos amis et camarades nous ne doutons pas d'obtenir des résultats toujours plus positifs et plus concrets.

Au Tableau d'Honneur

- La jeunesse qui participe à notre « Bourse de la Détente » avec le même sérieux et l'attente fébrile des résultats.
- La Section d'Hennebont pour l'envoi du journal de marche de la 1^{re} C^{ie} du 7^{me} Bataillon.
- Nos amis LE BOURLOT et LE CUNFF, de Guéméné-sur-Scorff qui ont adressé des photos de fusillés.
- Notre Section de Ploërdut - Le Croisty pour l'organisation et la relation de leur rallye - souvenir annuel.
- Nos amis de Lanester, Plouay, Gourin pour le collectage d'annonces publicitaires.
- Notre vieil ami J. L. de Larmor-Plage, dont le poignant « Vœu » est publié en page 3.
- Et tous ceux qui dans l'abondant courrier, reçu au cours des dernières semaines témoignent de leur attachement au journal.

Nous donnerons de larges extraits de ces lettres en une prochaine rubrique du courrier de nos lecteurs.

Bonnes Vacances

Avec la période des congés annuels, nombre de nos adhérents vont renouveler contact avec des anciens résistants qui travaillent en dehors du département et notamment dans la ré-

gion parisienne. Il faut profiter de ces rencontres, souvent familiales, pour mettre le journal au sein des conversations.

Les sujets ne manquent pas : abonnements, publicité, rédaction, diffusion et adhésions.

Tout en évoquant les bons et durs moments, voilà de bons devoirs de vacances pour préparer notre N° 4 à la rentrée d'Octobre.

La Commission de Rédaction.

Radiola

TÉLÉ - MÉNAGER

Etablissements Francis TARDY

DISQUES — REPARATIONS TOUTES MARQUES

— 30 années de métier à « votre Service » —

34 - 36, Rue de Liège — LORIENT — Tél. 64-28-89

LIBRAIRIE DES ECOLES

ET DES ADMINISTRATIONS

René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

Dans un cadre rénové

DEGUSTEZ LES CELEBRES CREPES GOURINOISES

chez

Simon GUILLEMOT

12, Rue du Faouët

GOURIN

CAFE - ALIMENTATION

Des Retrouvailles pour des Semailles

Au lendemain des travaux de notre X^{me} Congrès départemental de quelque côté que l'on se tourne l'impression est unanime : le courant d'enthousiasme continue.

Nul écho qui ne soit celui de la satisfaction de voir l'action et l'influence de l'A.N.A.C.R. continuer à grandir pour le plus grand bien de la Résistance Morbihannaise.

Des travaux de ce congrès, de l'ambiance fraternelle, de la représentation massive et variée, des décisions concrètes et constructives, autant de sujets dont nous parlerons longtemps.

La grande résonnance du rapport moral, présenté par notre camarade Georges LANDAY, dans le discours d'ouverture, n'est pas près de s'éteindre.

A Le Faouët, en ce dimanche d'Avril, le soleil était aussi au rendez-vous de l'union, et le soleil c'est la vie.

UNION dans le SOUVENIR : Combien de participants cherchaient dans ces centaines d'amis et de camarades celui ou celle qu'ils n'avaient pu rencontrer au cours des années passées ?

Quand la rencontre pouvait se faire combien à nouveau de souvenirs évoqués ?

Pour certains ces retrouvailles dataient d'une année. Pour d'autres plusieurs années les séparaient de leur dernière rencontre.

par

Maurice PODVIN

Membre du Secrétariat Départemental

UNION dans L'AVENIR : Ces Combattants de l'ombre, ces va-nu-pieds superbes de la poche de Lorient, ces « paras » et soldats, ou marins de la France Libre, officiers ou sans grade au coude à coude ont tracé une voie d'union.

Sur cette voie se sont engagés, pour les années à venir, les meilleurs d'entre nous.

Notre volonté est sans faille. Nous entendons mener à bien un travail de longue haleine qui sera constamment marqué d'un esprit conforme à celui de la Résistance.

La réussite de ce travail est fonction de l'aide de chacun des membres de la grande famille résistante, des conseils éclairés et des concours éminents dont nous disposons près du corps médical, des enseignants et une masse de braves gens de toutes conditions sociales.

L'organisation d'un labeur collectif vient de porter des fruits nouveaux, qui au cours de ces dernières semaines se traduit par des points positifs, et non des moindres, à l'actif de notre volonté commune avec l'appui de notre PRESIDENCE COLLEGIALE.

- Les effectifs de notre comité départemental sont en constante progression, avec une augmentation de plus de 200 adhérents, au 31 Mai, comparativement au 31 Mai 1966.
- La forte amicale du 4^{me} Bataillon F.F.I., en sa réunion annuelle tenue à Moréac, souhaite l'affiliation de ses membres à l'A.N.A.C.R.
- Notre ami, le Colonel MULLER engage les membres du 7^{me} Bataillon à adhérer à notre Association.
- L'audience de notre journal départemental grandit toujours et pour la parution du N° 3, « AMI ENTENDS-TU... » ne peut tout publier et ce malgré ses 24 pages.
- La constitution de 3 grandes commissions départementales est en cours :
 - 1 Commission de l'Histoire de la Résistance Morbihannaise ;
 - 1 Commission d'Action Sociale ;
 - 1 Commission financière pour le soutien au journal.

Sans entrer dans le détail, ces « satisfecit » ne doivent pas nous faire oublier que le champ d'action est vaste. Les sillons sont creusés, dans ce MORBIHAN, riches du sang versé.

Pour chaque Ancien Combattant de la Résistance une tâche s'impose ; qui nécessite un simple devoir :

- Adhérer et faire adhérer les anciens résistants à l'A.N.A.C.R.
- Constituer localement une section active.

Avec ce nouvel apport, le rythme de notre Comité morbihannais battra encore plus fort.

Pour une grande récolte et de grandes retrouvailles en 1968 tous les bras de la Résistance Morbihannaise sont nécessaires aux semailles.

V Æ U

Tranquille ainsi qu'une eau dormante,
Le ciel devient ce lac profond
Où l'homme en l'éternel se fond.

Ailleurs, croule un ciel d'épouvante,
Zébré d'éclairs, meurtriers fous,
Criblant les corps, le sol de coups.

La paix régit nos étendues,
Sous ses lois courbe ainsi les mœurs
Et la sérénité des cœurs.

Là-bas, fuyez vite éperdues,
Femmes avec vos enfants morts !
Fuyez d'abominables sorts !

J'entends des bruits de lutte atroce :
Le « pan ! » qui crève un sein offert,
Le hurlement du ventre ouvert...

Avions cruels, par jeu féroce,
Vous bombardez, mitraillez vifs,
Hôpitaux, gens, hameaux, esquifs !

Oh ! quel Satan systématique
Veut enflammer le continent,
Contraindre à périr l'innocent ?

Le combat fût-il frénétique
Nous défendrons de notre mieux
Les biens sacrés de nos aïeux !

Que cesse enfin la guerre immonde !
Nous connaîtrons des temps nouveaux
Les peuples vivront tous égaux !

Esprits d'amour, de foi féconde,
Unis dans la fraternité,
Frères ! sauvons l'humanité !

GIEL.

AVEZ-VOUS VOTRE CARTE 1967 DE L'A.N.A.C.R. ?

Si vous ne l'avez pas encore vous pouvez vous la procurer en versant votre cotisation :

- soit au Comité local le plus proche de votre adresse.
- soit aux COMPTES - COURANTS POSTAUX suivants :
A.N.A.C.R. Morbihan C.C.P. N° 1376 — 37 NANTES.
A.N.A.C.R. Lorient C.C.P. N° 2901 — 67 NANTES.
Amicale des Refractaires au S.T.O. — C.C.P. N° 2614 94 NANTES.

(l'adresse de ces comptes-courant se trouve au SECRÉTAIRAT DÉPARTEMENTAL, 22, Rue Claire-Droneau, LORIENT)

Cotisation pour 1967 : 10 Francs augmentée d'un timbre supplémentaire au choix à 2 Francs — 5 Francs ou 10 Francs.

POUR LE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

Pour vos versements au Journal « AMI ENTENDS-TU » (abonnements, publicité, soutien financier...) — utilisez le Compte Courant Postal : A.N.A.C.R. Morbihan C.C.P. RENNES N° 1472 — 98, adresse, 22, Rue Claire-Droneau, LORIENT.

LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION...

Loi N° 50-1027 — STATUT DU RÉFRACTAIRE

A la demande de nombreux correspondants, nous croyons nécessaire de porter à votre connaissance le texte intégral du « Statut du Réfractaire » afin de leur permettre de constituer leur dossier dans l'espoir d'une levée prochaine des Forclosures.

Article 1^{er}. — La République Française, reconnaissante à ceux qui acceptèrent tous les risques pour lutter contre le potentiel de guerre de l'ennemi, considérant les souffrances et le préjudice que cette attitude courageuse et patriotique leur a occasionnés, proclame et détermine le droit à réparation des Réfractaires et de leurs ayant cause.

Articles 2. — Sont considérées comme Réfractaires, les personnes qui, avant le 6 juin 1944 :

A. — Se trouvaient dans l'une des positions ci-dessous :

1°. — Les personnes qui, ayant fait l'objet d'un ordre de réquisition résultant des actes dont la nullité a été expressément constatée, dits loi du 4 septembre 1942, décret du 19 septembre 1942, loi du 16 février 1943, loi du 1^{er} février 1944, ont volontairement abandonné leur entreprise, le siège de leur activité, ou leur résidence habituelle pour ne pas répondre à cet ordre.

2°. — Les personnes qui, sous l'empire des contraintes mentionnées au paragraphe ci-dessus ou victimes de rafles, se sont évadées des territoires et des entreprises dans lesquels elles avaient été affectées.

3°. — Les personnes qui, sous l'empire de ces contraintes ou victimes de rafles, ont été envoyées en Allemagne, mais qui volontairement n'y sont pas retournées à l'issue de leur première permission en France.

4°. — Les personnes qui, sans avoir reçu l'ordre de réquisition ou de mutation mais qui, inscrites sur les listes de main-d'œuvre ou appartenant à des classes de mobilisation susceptibles d'être requises, se sont dérobées préventivement en abandonnant leur entreprise.

B. — Ont, en plus, depuis leur refus de se soumettre ou leur soustraction préventive aux lois sur le service du travail obligatoire, vécu en marge des lois de Vichy et été l'objet des recherches ou poursuites de l'administration Française ou Allemande.

Articles 3. — Sont également considérées comme Réfractaires les personnes qui, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, annexés de fait, ont :

1°. — Soit abandonné leur foyer pour ne pas répondre à un ordre de mobilisation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes.

2°. — Soit abandonné leur foyer, alors que faisant partie des classes mobilisables par les autorités allemandes, elles couraient le risque d'être incorporées dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes.

Articles 4. — Ne peuvent prétendre à la qualité de Réfractaire les personnes qui, bien que répondant aux conditions de l'article 2, auraient réussi à se faire engager dans une administration, service public ou entreprise considérés comme protégés par l'ennemi et non soumis à la réquisition de main-d'œuvre.

Article 5. — Le titre de Réfractaire est attribué par le ministère des Anciens Combattants sur demande formulée avant l'expiration d'un délai d'un an suivant la publication du règlement d'administration publique prévu à l'article 19.

Articles 6. — Les demandes sont soumises pour avjs à des commissions départementales et, en cas de réclamations de l'intéressé, à une commission nationale, spécialement créée à cet effet.

Articles 7. — Il est créé, dans chaque département, auprès

des offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et, à l'échelon national, auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, des commissions spéciales chargées de donner leur avis sur les demandes de titre de Réfractaire.

Article 8. — L'opposition aux lois et décrets de Vichy stipulée à l'article 2 ayant porté un grave préjudice à l'ennemi et comportant pour son auteur des risques graves (trois à cinq ans d'emprisonnement dans des camps de concentration d'Allemagne) est considérée comme un acte de Résistance.

Article 9. — Les réfractaires et leurs ayants cause bénéficient des Pensions d'Invalidité et de décès prévues par l'ordonnance N° 45-322 du 3 mars 1945 et la loi N° 46-1.117 du 20 mai 1946.

Article 10. — Le Réfractaire décédé des suites d'accident, maladie ou blessure consécutifs à sa position de hors la loi et pour le service du pays, a droit à la mention « Mort pour la France » dans les conditions prévues par l'ordonnance N° 54-2717 du 2 novembre 1945.

Article 11. — La période durant laquelle le Réfractaire aura dû vivre en hors-la-loi est considérée comme service militaire actif.

Article 12. — Les prêts institués par les ordonnances N° 45-2255 du 5 octobre 1945 et N° 45-2468 du 20 octobre 1945, sont également accordés aux Réfractaires dans des conditions qui seront définies par un règlement d'administration publique.

Article 13. — Le Réfractaire a droit au bénéfice des emplois réservés dans les conditions fixées par les textes législatifs en vigueur.

Article 14. — Le Réfractaire a droit à tous les avantages d'ordre social mis à la disposition des ressortissants combattants, prisonniers et déportés par l'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Article 15. — Les pertes de biens dûment justifiées résultant de la position de Réfractaires sont indemnisées.

Ces indemnités ne peuvent se cumuler avec les sommes perçues pour le même objet, au titre de la législation sur les dommages de guerre.

Article 16. — Une indemnité forfaitaire, dont le montant sera fixé par une loi spéciale, est attribuée à tous les Réfractaires répondant aux conditions définies par le présent statut (150,00 F.)

Article 17. — Il est créé une carte et un insigne qui sont attribués à toutes personnes répondant aux conditions fixées par le présent statut.

Article 18. — Ne peuvent prétendre à la qualité de Réfractaire les individus condamnés en vertu de l'ordonnance du 26 juin 1944 ou des textes subséquents relatifs à la répression des faits de collaboration, ainsi que ceux frappés d'indignité nationale ou dont le comportement à un moment quelconque de l'occupation ennemie a été contraire à l'esprit de la Résistance Française.

Article 19. — Un décret portant règlement d'administration publique, pris sur proposition des Ministres des Finances, de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, fixera les modalités d'application de la présente loi dans un délai de trois mois à compter de sa promulgation.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

...LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION

La Croix du Combattant Volontaire de la guerre 39-45

De nombreux résistants ayant demandé des précisions sur les conditions exigées pour pouvoir prétendre à la Croix du Combattant de la guerre 1939-1945.

Nous donnons ci-dessous le texte intégral de l'instruction du 28 Février 1967.

Pages 2401 et 2402 J.O. du 11 Mars 1967

Peuvent prétendre sur leur demande à la croix du combattant Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945.

1° — Les personnels qui titulaires de la carte du combattant

autorités désignées au paragraphe III (pour les classes 1918 et antérieures, Bureau central d'archives à Pau ; pour les classes 1919 à 1927, bureau central de recrutement, Caserne de Reuilly, Paris 12° ; pour le Morbihan, bureau de recrutement de la 3° région militaire, Quartier Foch, 35 - Rennes). Elles seront obligatoirement complétées par les pièces énumérées ci-après : (copies certifiées conformes ou photocopies) :

1° — Pour les candidats visés à l'alinéa 1 du paragraphe 1 ci-dessus ;

par
Albert LE PRIOL

Membre de la Commission Nationale
d'Action Revendicative et des Droits.

1939-1945 et de la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 avec agrafe « engagé volontaire » telle qu'elle est définie par décret du 11 Août 1953 ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ;

2° — Les personnels qui titulaires de la carte de combattant volontaire de la résistance telle qu'elle est définie par la loi n° 49-418 du 25 Mars 1949 et les règlements d'administration publique n° 50-358 du 21 Mars 1950 et n° 51-550 du 5 Mai 1951, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945, toutefois, cette dernière condition ne sera pas exigée des titulaires de cette carte qui remplissent l'une des conditions ci-après :

a) Ont obtenu la carte de déporté résistant ;

b) Ont reçu une blessure dûment homologuée comme blessure de guerre au cours d'actions dans la résistance ou dans les rangs des Forces Françaises Libres ;

c) Ont été, pour faits de Résistance ou au titre des Forces Françaises Libres, cités à l'ordre avec attribution de la croix de guerre.

DEMANDES

Les demandes sur papier libre seront adressées avant le 1^{er} Janvier 1968 à l'une des

a) Carte du Combattant 1939 1945 (ou à défaut certificat ou 1918 et antérieures, bureau attestation) prévus à l'article 2 du décret n° 55-1515 du 19-11-55) ;

b) Documents établissant le droit au port de la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 avec agrafe engagé volontaire, telle qu'elle est définie par le décret du 11-8-53) ;

c) Etat signalétique et des services.

2° — Pour les candidats visés à l'alinéa 2 du paragraphe 1 ci-dessus.

a) Carte du Combattant Volontaire de la Résistance ;

b) Attestation d'appartenance à une unité combattante délivrée par l'Office des A.C.V.G. ou à défaut, l'une des pièces ci-après :

Carte de Déporté Résistant ;

Certificat de blessure dûment homologuée comme blessure de guerre ;

LES FRANÇAIS PARLENT AUX FRANÇAIS

En Février 1943, RADIO-LONDRES appelaît les ouvriers de l'Arsenal de Lorient à quitter leur emploi

De nombreux ouvriers de la Direction des Industries Navales (ex-D.C.A.N.) obéirent à cet appel spécial pour l'Arsenal de Lorient.

Ils furent l'objet à l'époque de nombreuses tracasseries, pressions et menaces, ils reçurent des lettres de la Direction.

Ils furent recherchés et obligés de vivre en marge des lois du gouvernement de Vichy.

Lors de leur réintégration en 1945, ils furent à nouveau l'objet de toutes les vexations et tracasseries.

Vingt quatre ans après les appels de Londres, alors qu'ils arrivent à l'heure de la retraite, ils constatent avec amertume que, malgré les ordres du Directeur et les circulaires ministérielles qui les ont classé **REFRACTAIRE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE** vis à vis de la Direction des C.A.N., malgré que certains ont obtenu le redressement financier, le droit à pension de retraite pour la période de réfractariat leur est contesté.

Cette injustice est intolérable alors que ceux qui ont travaillé pour l'occupant bénéficient de la pension de retraite pendant l'occupation et de bien d'autres avantages particuliers à certaines catégories.

Aussi les **REFRACTAIRES DE L'ARSENAL DE LORIENT** sont bien décidés à faire cesser ces frustrations.

Ils demandent à Messieurs les parlementaires du Morbihan d'intervenir en leur faveur auprès du gouvernement et des services intéressés.

DELCOTO

S. A. R. L. au Capital de 100.000 Francs

Rue Fulvy — Port de Pêche

LORIENT - Tél. 64.15.29

FRIGORIFIQUE
ELECTRICITE — INJECTION DIESEL
DISTRIBUTEUR « THERMO-KING »

Peinture ASTRAL
Equipement groupe frigorifique pour camions
— Agence « BAROCLEM » —

Citation avec Croix de Guerre
abtenue pour faits de Résistance
ou au titre des F.F.L.

Allo, Allo... ici PARIS

Voici des nouvelles du 4^{me} Bataillon F.F.I. : Les Anciens du 4^{me} Bataillon, résidant dans la région parisienne, se sont réunis, pour un déjeuner fraternel, servi le dimanche 11 Juin dernier, à BIEVRES, 28, Rue de l'Eglise au « Restaurant du Site ».

Notre cordial salut à tous ces camarades.

Chambres

Bar

Restaurant de la Gare

A. Salaun

Tél. 3

56 - GOURIN

X^e CONGRÈS DE L'A. N. A. C. R. 1967

L'UNITÉ DE LA

*Pour la première fois en France, un
Collégiale à l'image de ce*

Sous un soleil printanier, Le Faouët a connu en ce dernier dimanche d'avril, une animation inaccoutumée.

Venus des diverses communes du Morbihan, les délégués de nombreuses sections de l'A.N.A.C.R. se sont retrouvés en la salle CORNIC - LE MEUDC, à 10 heures, pour l'ouverture de la séance de travail du 10^{me} Congrès Départemental.

La salle du Congrès allait s'avérer trop petite pour recevoir plus de 300 délégués, invités, personnalités officielles et dirigeants de l'A.N.A.C.R.

LA SEANCE DE TRAVAIL

Au début de cette assemblée départementale placée sous le signe de la RESISTANCE UNIE, l'un des Secrétaires, Georges LANDAY devait, dans le discours d'ouverture, en rappelant les nombreux sacrifices consentis par la Résistance morbihannaise, au cours de la lutte pour la libération du sol national, souligner le désir exprimé par les anciens combattants de la Résistance d'un regroupement de tous les Résistants morbihannais au sein de l'A.N.A.C.R.

Ce rapport moral, d'une très grande élévation de pensée, que nous publions en page souleva des applaudissements unanimes et la proposition d'une Présidence collégiale à l'échelon départemental, représentant des formations diverses de la Résistance, fut approuvée à l'unanimité par le Congrès.

Cette Présidence sera assumée par :

Le Général de KERSAUSON, des Forces Françaises Libres ;

Le Colonel-Docteur MAHEO Edouard, de l'Armée Secrète ;

Le Commandant « PIERRE » LE HYARIC Roger, des Francs Tireurs et Partisans Français.

Les travaux de ce 10^{me} Congrès se poursuivirent par la présentation de 4 rapports :

Les revendications par le Secrétaire départemental général ;

Le bilan financier par le Trésorier départemental général ;

Les Œuvres Sociales par le Docteur JAFFRE Victor ;

Le Journal « AMI ENTENDS-TU » par Maurice PODVIN.

Tous ces rapports furent approuvés à l'unanimité par les congressistes qui apprécièrent à plusieurs reprises les interventions judicieuses et constructives du Président National CERF-FERRIERE qui assumait la Présidence de cette journée de travail.

Le salut apporté par un ancien officier espagnol de l'armée républicaine et qui fut le Commandant ICARE du 11^{me} Bataillon F.F.I. ex-2^{me} Bataillon F.T.P., souleva une particulière émotion.

La séance devait prendre fin à 12 h. après lecture des motions et résolutions.

- Le nouveau drapeau de la Section de Lorient, fut remis par le Général de KERSAUSON.
- A l'issue des diverses cérémonies, un vin d'honneur fut offert par la Maison RICARD.

LES CEREMONIES PATRIOTIQUES

A 12 h. 15, les congressistes se rassemblaient Rue des Cendres.

Précédés du drapeau départemental de l'A.N.A.C.R. et d'une quinzaine de drapeaux des sections de l'A.N.A.C.R. auxquels s'étaient joints ceux des A.C.P.G. et d'Anciens Combattants, une foule de plusieurs centaines de personnes, emmenée par l'Harmonie Municipale de Lanester se dirigea vers la Mairie pour un premier arrêt à la stèle élevée à la mémoire de Jean-Corentin CARRE. Deux gerbes furent déposées au pied de ce monument à la gloire du « petit poilu du Faouët », l'une par le commandant « ICARE », l'autre par la Municipalité.

Aux accents de l'Harmonie, le cortège gagna le Monument aux Morts des deux guerres où deux dépôts de gerbes furent effectués par le Général de KERSAUSON et par M. POSTOLLEC, Maire de Le Faouët.

Après l'audition de la « Mar-

seillaise », le Général de KERSAUSON, procéda à la remise des croix de guerre et du Combattant, et le Commandant PIERRE à la remise des Médailles du Combattant Volontaire de la Résistance.

Les nombreux décorés prennent place derrière les drapeaux et le cortège va rendre l'hommage de la Résistance aux martyrs de JUIN, JUILLET et AOUT 1944, qui connurent les affres de la sinistre cour martiale que les nazis avaient installé en l'école Sainte-Barbe.

Dans la cour de l'école, au pied de la plaque qui rappelle au souvenir des heures tragiques de l'été 1944, Roger LE HYARIC déposa une raquette et indiqua le lieu de détention, dans les sous-sols où les patriotes passèrent leurs dernières heures avant de mourir sous les balles près des fosses de Rosquéo, Rosengat, Lann-Dordu, etc...

L'assistance va entendre dans



Les Congressistes précédés des drapeaux se dirigent vers le Monument aux Morts des deux guerres. On reconnaît nos Camarades de la délégation du Finistère : Bertrand LE BARILLEC, Baptiste GUILLOU et Yves LE FAOU

RÉSISTANCE EN MARCHÉ

département élit une présidence que fut la Résistance

380 délégués, réunis à Le Faouët ouvrent
les perspectives illimitées de l'Union

un profond silence l'émouvant « Chant des Partisans » magistralement interprété par la jeune Harmonie de Lanester.

A l'issue de cette dernière cérémonie, une délégation se rendit au cimetière du Faouët où, en présence des drapeaux, fut déposé des gerbes au pied des tombes des 6 martyrs inconnus.

Après le vin d'honneur, offert gracieusement par la Maison RICARD, les congressistes se retrouvèrent à 14 heures, pour un repas fraternel excellemment servi en la salle du Congrès. Il groupa plus de 200 convives qui se séparèrent après une touchante allocution du Prési-

dent CERF-FERRIERE et les remerciements des nouveaux Présidents départementaux.

A la fin du repas l'assistance entonna le Chant des Partisans.

Cette grande journée a été, en plus l'hommage rendu à un haut lieu de la Résistance, l'occasion pour les anciens patriotes de se retrouver unis en évoquant leurs souvenirs respectifs de combat au sein de leurs unités respectives.

Le Faouët, en ce 30 Avril, a vu des retrouvailles émouvantes d'Anciens Résistants qui ont exprimé leur volonté d'un regroupement sans distinction de toute la grande famille résistante du Morbihan.

LES PERSONNALITES PRESENTES

MM. Paul IHUEL, Député, Conseiller Général, Maire de Berné ; Henri TALLEC, Secrétaire Départemental Général de l'Office des Anciens Combattants ; Général de KERSAUSON ; Colonel BARIOU ; Commandants MOREL Louis, ICARE, PIERRE, etc.. ; Conseiller Général, Maire de Le Croisty ; Maires de Lanester, Plouay, Lignol, Lanvégen, Le Faouët, Ploërdut, etc... M. HERVE François, ancien Maire de Le Faouët ; Les capitaines POTVIN Marcel, DINAHET Jean, FEVRIER Sam, LANDAY Georges LE BRIS Joseph, etc... ; MM. GUILLOU Auguste et LE FAOU Yves Président et Secrétaire du Comité de l'A.N.A.C.R. du Finistère ; Baptiste PASCAL, Trésorier dudit Comité ; André LE MEITOUR et Jean LE QUERE, Secrétaires du Comité Départemental de la Loire-Atlantique ; LE BARILLEC Bertrand, Rosporden ; BEGOT Louis, JAFFRE Victor, PODVIN Maurice, PERESSE Guy, LE PRIOL Albert, LE CARFF Toussaint, etc... du Comité du Morbihan de l'A.N.A.C.R.

LES DÉCORÉS

CROIX DE GUERRE 1939-1945

LE BOUEDEC Aimé, Guéméné-sur-Scorff

LE TROHERE Désiré, Auray (Capitaine ALEXANDRE)

GUILLEMOT Jean, Gourin

LEONNEC François, St-Tugdual

GUILLOUX François, Lignol

GUILLOUX Eugène, Lignol

LE BIHAN François, Lignol

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945

PRADIER Robert, Le Faouët

CROIX DU COMBATTANT

LE FALHUN Alban, Plouay

PICHON Jean, Plouay

GUILLERON Albert, Plouay

BAUCHE Jean, Plouay

LE NAY Joseph, Plouay

LE CABELLEC Joseph, Plouay

LE CABELLEC Yves, Plouay

LE HELLAYE Alfred, Etel

MANACH Louis, Gourin

PERROT Jean, Gourin

LE BOUEDEC Aimé, Guéméné-sur-Scorff

LE TROHERE Désiré, Auray

SCAVINER André, Lorient

DROUAL Marcel, Le Croisty

SIVY Armand Meslan

LE VELY François, Lignol

LE FOL Louis, Lignol

LE VAILLANT Marc, Lignol

LE JOURT Yves, Gourin

MEDAILLE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

LE TROHERE Désiré, Auray

LE BOUEDEC Aimé, Guéméné-sur-Scorff

LE NABAT Léon, Locual-Mendon

FEVRIER Samuel, Gourin

LE HELLAYE Alfred, Etel

GUILLEMOT Jean, Gourin

COZIC Louis, Gourin

MANACH Louis, Gourin

PERROT Jean, Gourin

GUILLOUX François, Lignol

GUILLOUX Eugène, Lignol

LE BIHAN François, Lignol

MAHE Mathurin, Lignol

LE VELY François, Lignol

PRADIER Robert, Le Faouët

INSIGNE DES BLESSES DE GUERRE

LE BOUEDEC Aimé, Guéméné-sur-Scorff

MEDAILLE DU REFRACTAIRE

FEVRIER Samuel, Gourin

SALAUN Jean, Guiscriff

COZIC Louis, Gourin



L'imposant groupe des décorés pose devant la plaque commémorative apposée sur le mur de l'Ecole Sainte-Barbe

LE CONGRÈS DE LE FAOUE (suite)

Le discours d'ouverture de Georges LANDAY du Secrétariat Départemental

Monsieur le Député,
Mon Général,
Monsieur le Maire du Faouët,
Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Chers Camarades,

Nous ouvrons les travaux de notre X Congrès Départemental ce 30 avril qui est la Journée Nationale des Martyrs de la Déportation, et nous tenons à saluer du fond du cœur le sacrifice de nos camarades qui ont donné leur vie dans les bagnes nazis. Nous saluons respectueusement leurs familles si douloureusement éprouvées.

Notre Congrès se tient au FAOUE, au pays natal de Jean-Corentin CARRE, le Volontaire de 15 ans dont nous honorerons tout à l'heure l'héroïsme.

Au FAOUE, Haut-Lieu de la Résistance du Morbihan, siège d'une Cour Martiale devant laquelle des centaines de patriotes furent condamnés à mort et fusillés sauf un : le Belge Jean de CONINK qui s'évada par miracle.

Aucun ne fut jugé : l'occupant décrétait la sentence et fusillait.

Du 24 Juin au 1^{er} Août 44, à la nuit, au petit jour, en des lieux déserts, sont tombés de nos camarades dont les corps furent retrouvés dans les fosses communes aux environs du FAOUE : 12 à ROSQUEO — 11 à ROSENGAT — 16 à LANDORDU — 3 à ZINZEC — 2 à BOSQUENVEN — 3 à TROSALAIN — 6 à CARNAL VIEN — 5 dans la ferme de TREMENEC et combien d'autres pour ce seul canton ! dont nous reviendrons ici honorer la mémoire.

Tout le Morbihan, à l'Est comme à l'Ouest, du Nord au Sud, a cruellement subi l'oppression et chaque commune en porte encore les traces sanglantes.

Le tournant des chemins, les landes et les champs de chez nous, les voies ferrées, parlent encore des coups de mains des nôtres ou de leurs combats, à 1 contre 100, avec un armement dérisoire.

..

Qui d'entre nous ne se souvient de l'excessive confiance qu'à l'époque nous éprouvions à la vue du simple revolver pris sur l'occupant !

Qui d'entre nous ne se souvient de l'épopée de la 1^{re} mitraille transportée par MAX en vélo à travers le Morbihan !

Qui ne se souvient aussi des géôles de LOCMINE, PORT-LOUIS, PENTHIEVRE, PONTIVY, JOSSELIN et autres et des infâmes tortures où tant de camarades ont gardé les dents serrées à tout jamais sur le farouche refus à nous dénoncer. Trop de leurs noms sont sur nos lèvres pour que nous puissions les prononcer. Et dans nos esprits trop d'images douloureuses.

Les troupes d'occupation craignaient un débarquement et la BRETAGNE disposant de plus de 1.000 Kms de côtes, il n'est pas étonnant que la concentration ennemie y ait été parmi les plus denses. Il n'est pas étonnant que l'oppression y ait été la plus terrible.

Mais dans toute la FRANCE, depuis juin 1940, l'idée de Résistance a pris corps, à travers des cheminements différents dans la pensée de chacun avant de prendre toute sa place dans les cœurs et de devenir l'âme de tout un Peuple.

L'impérissable exemple de Guy MOCQUET et de ceux de CHATEAUBRIAND a fait lever des moissons de combattants. FABIEN a fait lever des KESSLER et des DEVILLERS :

JIM et MICHEL : l'ouvrier et l'étudiant,
un communiste et un catholique.

Deux chefs FTP de notre secteur OUEST, unis dans la même ferveur patriotique, morts de la même mort sous les mêmes rafales dans le coin de LA BOULAYE, comme sont morts sous les mêmes coups, dans les géôles de LOCMINE Julien GUIDARD le communiste

et RABIT le catholique, comme sont morts un Révérend de THYMADEUC ou des frères de Sainte-Anne-d'Auray, pendant que le « Petit Père » DELILLE, aujourd'hui âgé de 80 ans, parcourait le département à bicyclette et à pied, par tous les temps, avec la même foi, pour distribuer des tracts ou des journaux.

...Pendant qu'à l'Est du département opéraient de nombreux autres clandestins, CHEREL de PLOERMEL, MALARD de PLUMELEC et combien d'autres, parmi lesquels Emile GUIMARD.

Emile GUIMARD qui a convoyé un grand nombre d'aviateurs anglais et américains tombés sur notre sol, de BRETAGNE à PARIS, en se faisant passer pour un professeur de sourds-muets pour éviter qu'on interroge ses « élèves ».

..

Ce fut celà la RESISTANCE !

Ce fut l'organisation inlassable du chef Jean MOULIN, ce fut aussi l'action spontanée du petit gars de 18 ans qui à Rohan, en 1943, désarme un soldat allemand à l'« Hotel de la Grand'Maison » en le menaçant d'un étui à cigarettes en forme de revolver.

Ce fut l'action des Etudiants du FRONT NATIONAL dans les Universités, ce fut la grève des mineurs du Nord.

Ce fut la contribution de tous ceux qui s'évadaient de l'enfer de DUNKERQUE ou des camps, de FRANCE ou d'ailleurs, pour rejoindre le combat commun.

Ce fut aussi l'épopée des gars de la 2^{me} D.B., sous les ordres du prestigieux Maréchal LECLERC, ce fut celle des F.F.L. et des F.N.F.L.

Ce fut celle des parachutistes français dont la 1^{re} C^{ie} fut formée en ANGLETERRE en 40 avant d'opérer en EGYPT, en LYBIE, en CYRENAIQUE, en TRIPOLITAINE et en TUNISIE, avant d'épanouir dans le ciel de BRETAGNE les corolles de notre espoir immense !

Ce fut celà la RESISTANCE !

Ce fut encore le sacrifice de filles de chez nous, de nos agentes de liaison, dont beaucoup ont payé de leur vie le dévouement à la Patrie, et qui toutes méritent le titre de combattants.

Ce fut aussi l'apport des Républicains espagnols, la plupart combattants de notre front de 40 en FRANCE ou en BELGIQUE dont un représentant est parmi nous et que je salue ici au nom de notre Comité Directeur de toute mon amitié :

Le Commandant CARRION Roques, alias « ICARE »
ancien capitaine d'aviation

3 signes particuliers :

- a organisé et commandé le 11^e B. F.F.I.
- Exerce aujourd'hui la profession de routier.
- Ne possède aucune décoration.

Nous pourrions en ajouter un autre pour certains : Républicain Espagnol : OUI ! Et aussi : Catholique fervent : et c'est son droit.

En lui, malgré sa modestie, nous saluons la combattivité, l'aide, la confiance, l'honneur de nos camarades espagnols.

Ce fut celà la RESISTANCE !

..

Ce fut aussi l'aide et l'assistance : l'hébergement salubre, le repas offert avec le cœur...

Je veux vous en citer un seul exemple :

A PLUVIGNER le vendredi 29 juillet 44 vers 4 h. du matin, au village du VENIEL, la ferme de Jean-Louis LE TALLEC est encerclée par les Allemands, une centaine. Ils y surprennent une dizaine de patriotes venus mettre leurs armes à l'abri de l'humidité. L'un d'eux, Joseph ALLAIN, âgé de 46 ans, essaie de se sauver : il est abattu d'une rafale de mitrailleuse. Les autres, paras et patriotes sont faits prisonniers, ligottés par les poignets et les chevilles, attachés un à un, à tour de rôle, au timon d'une charrette. Les Allemands leur brisent bras, jambes et colonne vertébrale à coup de palonnier.

Sous la violence des coups nos camarades poussent des cris atroces et c'est alors que l'un des allemands les baillonne et qu'un autre, que l'on suppose être un milicien s'empare d'un accordéon trouvé dans la ferme, en joue et s'écrie : « TAISEZ-VOUS, LES TERRORISTES ! ».

LE CONGRÈS DE LE FAQUET (suite)

Les « terroristes » sont embrochés un à un, à la fourche, comme des fagots, jetés dans une écurie, arrosés de l'essence que conservait le fermier pour ses battages. Les allemands y mettent le feu et s'en vont, satisfaits de leur horrible exploit, au son de l'accordéon, emmenant vaches et cochons.

Tels furent les faits que je rapporte ici pour montrer le risque qu'encourraient ceux qui aidaient, hébergeaient, assistaient la Résistance, ET QUI FONT PARTIE DE LA RÉSISTANCE.

Haine de l'oppression

Goût de la Liberté

Amour de la Patrie

Aspiration immense à la Paix et à la Fraternité humaine

VOILA ce que fut la RÉSISTANCE...

VOILA ce qu'elle demeure !

La pensée, le cœur, l'action de tous les patriotes de toutes professions, de toutes confessions, de tous âges, à tous les niveaux, à tous les moments, soudés par la même foi en la Patrie.

L'œuvre de tout un peuple !

VOILA ce qu'est la Résistance !

Aujourd'hui, nous, anciens Combattants de la Résistance, sommes à la tête d'un patrimoine prodigieux.

Nos tâches, nos devoirs, sont immenses !

Tout d'abord, nous devons rassembler les anciens résistants de notre département.

Nous le voulons loyalement en leur demandant leur accord sur quatre points :

- Respect des principes démocratiques du programme du Conseil National de la Résistance.
- Œuvrer à une véritable réconciliation franco-allemande mais qu'y soient exclus le nazisme et le militarisme.
- Œuvrer pour la détente et le désarmement : nous sommes pour la fraternité des peuples.
- Faire respecter les droits des Anciens Résistants.

Nous étions nombreux à la Libération, 10.000 a dit M. MESMER, Ministre des Armées, en des discours officiels.

Le Colonel CHENAILLER qui pour nous reste le Colonel MORICE, à la mémoire duquel et à l'esprit d'union duquel nous rendons ici un solennel hommage affirmait 12.000 F.F.I. environ sous les armes.

Quelles tâches exaltantes nous attendent, Camarades !

Pour élargir, il faut unir, et pour unir, il faut savoir se débarrasser de préjugés.

Camarades de PONTIVY, presque tous anciens du F.N. ou des F.T.P. qu'attendez-vous pour joindre vos camarades de l'A.S. ou de l'O.R.A. ? Qu'attendez-vous pour compter parmi vous le jeune gymnaste qui le 1^{er} Janvier 1944 planta le drapeau tricolore au haut d'un arbre.

Nous mêmes, au bureau départemental, nous avons pensé, dans cette volonté d'union, qu'il convenait de nous élargir, à la Présidence comme au Secrétariat et l'instance la plus responsable de notre Association Départementale soumet déjà à votre approbation une présidence effective de 3 membres de formation et d'origine différentes :

Le Général de KERSAUSON, ancien F.F.L.

Le Docteur MAHEO de l'Armée Secrète, Médecin-Cdt de la Subdivision F.F.I.

Roger LE HYARIC, ancien Cdt PIERRE des F.T.P.F.

Il nous faut aussi recruter, et c'est une tâche permanente pour une grande Association : une section va prendre vie à PONT-SCORFF, LOCMINE va bientôt se manifester.

Camarades du FAQUET : il en est parmi vous qui ont eu, nous le savons, une attitude, un courage admirables pendant l'occupation.

Nous vous disons : venez parmi nous, constituez une section dans ce haut-lieu de la Résistance.

Résistant, ta place est dans notre Association, dans ton Association qui depuis 20 ans, poursuit ton Combat et maintient, avec la fraternité et la tolérance qui doivent unir les combattants d'une même cause, les liens d'autrefois.

Unis, en nombre, nous obtiendrons enfin satisfaction de nos droits si longtemps bafoués.

Et ce sera aussi à nous de nous tourner vers la jeunesse, de lui enseigner le sens de nos luttes passées.

D'avoir le courage de dénoncer ceux qui refusent à reconnaître aux Peuples le droit de disposer d'eux-mêmes. Notre peine est grande et tristes nos pensées lorsque nous voyons ce qui se passe au VIET NAM et entendons le bruit de cette guerre absurde et criminelle.

De dénoncer une nouvelle race d'ennemis de la Résistance : les fausaires de l'Histoire de la Résistance, de notre Histoire.

D'écrire notre Histoire. Déjà, nous avons notre lien départemental « AMI ENTENDS-TU ». A vous de l'écrire, de l'aider.

A nous de contribuer à une mutuelle compréhension des peuples et d'exprimer le sens anti-nazi d'une réconciliation franco-allemande.

A nous d'œuvrer à notre échelon pour une plus grande solidarité sociale dans le Monde Combattant. A nous, pour cela, d'en réaliser les moyens financiers.

Au travail, mes Camarades !

1944. Nos tâches sont grandes, mais notre foi, forgée dans la lutte est immense, notre espoir est aussi jeune que celui du printemps

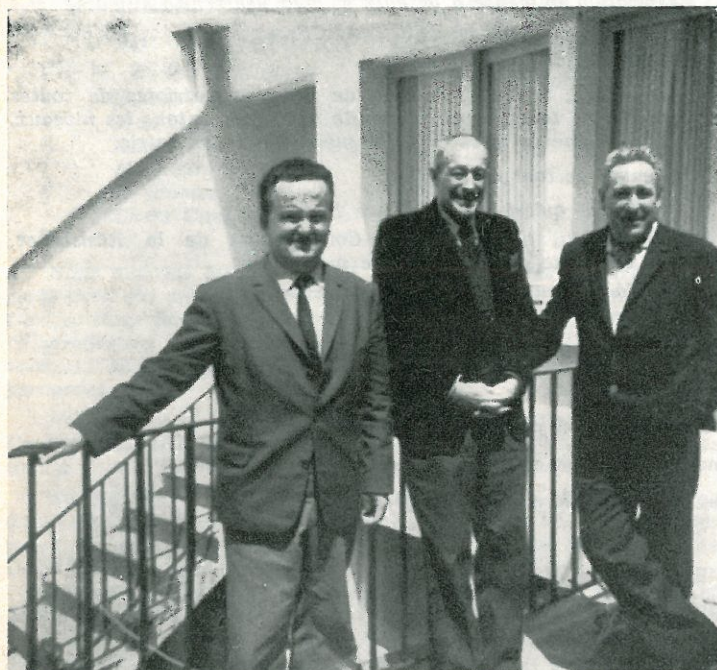
Ne sommes-nous pas parmi les autres, l'Association la plus jeune d'Anciens Combattants !

Alors, au Travail, Camarades. Apportez vos suggestions, vos solutions !

Gloire à nos Martyrs ! Vive notre X^e Congrès ! Vive l'A.N.A.C.R.

Vive la FRANCE !

LE CONGRÈS DE LE FAUET (suite)



Lors de la première réunion du nouveau bureau départemental, les 3 Présidents du Comité du Morbihan : au centre, le Général de KERSAUSON, à sa droite, le Docteur MAHEO, à sa gauche R. LE HYARIC

RESOLUTION SUR LES DECORATIONS

Considérant que, du fait des forclusions, de nombreux Résistants n'ont pas pu voir reconnaître leurs services par des décorations adéquates.

Considérant que, d'autre part, l'attribution de ces décorations a été trop souvent entachée d'esprit partisan, Demande :

1° — La levée des forclusions concernant les décorations ;

2° — Le rétablissement de contingents annuels spéciaux au titre de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire en ce qui concerne les Anciens Résistants ;

3° — L'attribution des décorations au regard des seuls services de l'intéressé, en excluant toute appréciation politique ou partisane.

Motion sur les droits des Anciens Résistants

Le Congrès considérant que la défense des droits et revendications est l'une des tâches essentielles de notre Association en ce qu'elle manifeste la solidarité due aux malades, blessés et familles d'une part et en ce que d'autre part elle permet la

défense de l'honneur de la Résistance la reconnaissance de ses services et une importante contribution au rétablissement de la vérité historique.

Décide de développer ses efforts en vue de faire aboutir les légitimes revendications du monde Ancien Combattant.

Il rappelle une fois de plus la position constante de l'A.N.A.C.R. sur la permanence du droit à réparation.

Il estime que la suppression de toutes les forclusions est nécessaire pour faire cesser l'injustice qui frappe les Anciens Résistants depuis plusieurs années.

Il considère que l'engagement dans la Résistance à eu pour effet, quels que soient les circonstances de l'action, l'acceptation d'un risque volontaire encouru et ce, dès le jour de l'adhésion à la Résistance jusqu'à la libération du territoire considéré constatant que ce risque est générateur de la qualité de Combattant Volontaire demande que le temps passé dans la Résistance soit considéré comme temps en zone combattante et dans une unité combattante avec tous les droits qui s'y rattachent.

NOS REVENDICATIONS

par A. LE PRIOL

Mes Chers Amis,

Notre lutte libératrice a pris des formes très diverses, toutes les initiatives étant nécessaires, au gré des circonstances.

Parmi les Anciens Combattants, ceux que l'on a appelés les « SOLDATS SANS UNIFORME » ont été particulièrement défavorisés.

Soldats sans uniforme, oui !

Le seul « uniforme » qui leur fut parfois donné sous l'occupation fut le costume rayé de la déportation.

Dès la Libération, nous fûmes « repris en mains », dispersés, tracassés, recherchés.

Combien de demandes fallut-il pour obtenir le CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR, modèle national ?

Combien d'imprimés pour la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance ?

Nombre de nos camarades se sont alors lassés.

Il y a eu la détermination des zones et des périodes de combat.

Il y a eu les innombrables forclusions.

Il y a eu les poursuites, les enquêtes contre certains des nôtres.

Parfois pour obtenir le titre de Déporté ou de Réfractaire, il était exigé des renseignements que seules la gestapo ou la police de Vichy pouvaient apporter.

Des textes inhumains ont été appliqués qui ne tiennent pas compte des conditions particulières de notre lutte.

Nous étions 12.000 à la Libération et combien en outre, de ceux qui nous hébergeant, nous assistant, encourraient le risque de la mort !

Mais combien parmi ces 12.000 ont la CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE ou même la carte d'ANCIEN COMBATTANT ?

Parmi nous, des camarades sont dans ce cas, qui n'ont pour seule reconnaissance de leur héroïsme qu'une médaille de la Résistance, mais ne pourraient valablement siéger à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Notre tâche est lourde en matière de revendications, mais notre travail a porté ses fruits grâce à des efforts soutenus.

Nous continuons de constituer les dossiers malgré le barrage des forclusions.

Notre représentation à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Service Départemental, nous permet ce que ne pourrait obtenir une simple Amicale, de faire aboutir nos revendications.

Nous demandons que le temps passé dans la Résistance soit considéré comme temps de combat en zone combattante et dans une unité combattante.

Nous voulons l'égalité des générations du feu devant le droit à réparation.

Nous réclamons la levée des barrières administratives, des forclusions, la mise en ordre des délais de procédure pour tout ce qui concerne nos titres, nos droits et le problème des décorations.

Nous avons besoin de l'aide de tous nos camarades pour aboutir.

Camarades, venez renforcer nos rangs !

Venez enrichir notre travail !

CHAPELLERIE
LE CABELLEC
PLOUAY

et sur tous les marchés de la région

— DU CHOIX — DES PRIX — DE LA QUALITÉ —

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

DISTINCTION

Notre camarade LE GOULVEN Lucien, sergent au corps des sapeurs pompiers d'Hennebont et membre de notre section locale, vient d'être cité à l'ordre des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.

Voici le texte de la citation :

« Le 10 Août 1966, sur les bords de l'étang du Parc de Kerbihan, a réussi par la méthode « bouche à bouche » à sauver d'une mort certaine un enfant de 9 ans qui s'était noyé. Au bout de 15 minutes d'efforts l'enfant a redonné signe de vie ».

Le bureau départemental de l'A.N.A.C.R. félicite chaleureusement notre ami pour cette belle distinction.

Rappelons que l'un des frères de Lucien LE GOULVEN est mort pour la France. Pierre LE GOULVEN, résistant, fut tué par les Allemands à Ty-Nehé près de Kerpontec en Hennebont le 7 Août 1944.

AVIS DE RECHERCHES

● GICQUEL Albert, actuellement âgé de 45 à 47 ans, ancien F.F.I. du Morbihan, a combattu ensuite en INDOCHINE, dans les rangs de la 10^{me} C^{ie} au 43^{me} R.I.C.. Sous-Officier en 1946-1947 dans « La Plaine des Joncs ».

Etait, en Décembre 1946, sous-officier à la caserne de SOSPEL (Alpes-Maritimes).

● Pour constitution d'un dossier de DÉPORTÉ-RÉSISTANT, toute personne ayant connu :

— VIGEANT Jean René, né le 21 Février 1908 à SAINT-GERY (Dordogne) a été arrêté à VANNES le 7 Octobre 1942. Etait à cette époque domicilié à LORIENT.

Toute personne, susceptible de fournir des renseignements concernant ces 2 avis de recherches, est priée de bien vouloir contacter le siège départemental de l'A.N.A.C.R., 22, Rue Claire-Droneau, 56 - LORIENT.

LORIENT

NECROLOGIE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès subit, survenu dans la nuit du 6 au 7 Juin dernier, à son domicile, 41, Rue de Guéméné à LORIENT, de notre camarade Auguste LE GOUIC. Agé de 53 ans, A. LE GOUIC était employé en qualité de chauffeur au Commissariat de la Marine.

Ancien du 4^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan, Auguste LE GOUIC repose au cimetière de Kerentrech, où ses obsèques ont été célébrées, en présence d'une foule de parents et d'amis.

Une délégation de l'A.N.A.C.R., avec le drapeau de la section de LORIENT a rendu un dernier hommage à ce regretté camarade.

Nous renouvelons à son épouse, ses enfants et sa famille nos sincères condoléances.

Mardi 13 Juin nous apprenions la mort accidentelle, survenue dans la zone industrielle de Kerpont-Lanester, de notre camarade Lucien GUILLEMOT, ouvrier peintre, domicilié à Briantec en Plœmeur.

Lucien GUILLEMOT était employé avec un autre camarade de travail, Robert LE GOUIC de Saint-Etienne en Cléguer, à peindre des lampadaires de 10 m. 50 de haut.

Tous deux utilisaient à cet effet un échafaudage métallique roulant qu'ils déplaçaient d'un lampadaire à l'autre.

En effectuant une de ces manœuvres l'échafaudage, d'une hauteur de 9 m., heurta une ligne électrique de 15.000 volts.

Lucien GUILLEMOT fut tué sur le coup. Son camarade grièvement brûlé.

Lucien GUILLEMOT était marié et père de 4 enfants. Ancien résistant, il combattit dans les rangs de la compagnie « LA MARSEILLAISE » du 1^{er} bataillon FTPF. Engagé pour la durée de la guerre il fut ensuite affecté au 41^{me} R.I.

Une délégation de l'A.N.A.C.R. avec le drapeau de la section de Lorient a assisté aux obsèques qui ont été célébrées à Plœmeur le Mercredi 14 Juin à 16 h. 30, en présence d'une foule d'amis et parents.

Nous renouvelons à son épouse, ses 4 enfants et sa famille nos sincères condoléances.

Notre Colonie de Vacances à Kertréguier



Comme chaque année, sous l'égide de la Fédération Internationale des Résistants (F.I.R.) avec le concours de l'A.N.A.C.R. et de la F.N.D.I.R.P., une colonie de vacances fonctionnera du 5 Août au 28 Août à Kertréguier en Nével (Sud-Finistère).

Elle comprendra cette année :
10 adolescentes de Roumanie,
10 adolescentes de République Fédérale Allemande,

20 adolescentes de Tchécoslovaquie,

12 adolescentes de France.
Lors du séjour de 1966, les

50 colons :

- 10 adolescents de Pologne,
- 10 adolescents de République Fédérale Allemande,
- 10 adolescents de Tchécoslovaquie,
- 10 adolescents de Roumanie.
- 10 adolescents de France.

furent reçus par la Municipalité lorientaise.
Sur la photo ci-dessus, lors de la réception à la Mairie de Lorient, cadeaux et fleurs sont offerts par de jeunes lorientaises aux responsables des délégations.

RENAULT

Concessionnaire Garage COURT

4 et 6, Boulevard Laënnec — LORIENT

MARCHE NATIONAL DE L'OCCASION

Téléphone 64.18.08

Connaissance de la RÉSISTANCE

Le 14 Avril 1944, à La Boulaye en Pluméliau, deux jeunes Pionniers de la Résistance tombaient les Armes à la main

La Commission de Rédaction de notre Journal a demandé à notre camarade Maurice PODVIN de bien vouloir évoquer, en cette rubrique, la mort au combat de deux grandes figures de la Résistance Morbihannaise : Les Commandants « JIM et MICHEL ».

Voici le récit de souvenirs, d'ambiance et d'échos de l'époque, de celui qui fut l'un des plus proches compagnons d'armes de ces deux héros :

Vendredi 14 Avril 1944, en cette journée printanière, du sang noir va sécher au grand soleil sur une route morbihannaise

Depuis près de 4 ans, les jours succèdent aux jours de la lutte du peuple français pour sa libération. A la victoire de STALINGRAD, qui en lettres de sang a marqué le tournant décisif et annonciateur de l'écrasement de l'armée hitlérienne, s'ajoutent d'autres combats victorieux des Forces Alliées sur tous les fronts.

La neige et le dur froid de l'hiver 43/44, le manque d'armes et de nourriture, n'ont pas entamé le moral et la combattivité des premiers maquis. L'été 1944 va être chaud de soleil et de luttes.



Jean KESLER (Commandant JIM) né à Hennebont, le 4 Octobre 1921 ouvrier chaudronnier, réfractaire au S.T.O., fut le premier chef de l'Organisation du Comité Militaire Régional formé le 11 Octobre 1943



Maurice DEVILLERS (Commandant MICHEL) originaire de Péronne (Somme) Contrôleur des Contributions Directes, réfractaire au S.T.O., fut chef-adjoint aux effectifs du C.M.R.

LE 1^{er} C.M.R.

Depuis Octobre 1943, les F.T.P. ont un Etat-Major au sein duquel JIM et MICHEL tiennent deux places importantes. Ce 1^{er} Comité Militaire Régional a mis sur pied un vaste plan de guérillas, le recrutement va s'intensifiant, des groupes sont formés en détachements, les détachements deviennent compagnies et les compagnies vont devenir bataillons.

Des contacts ont été établis entre toutes les organisations de la Résistance entre notre Département et notamment avec le regretté Colonel MORICE qui

deviendra le chef des F.F.I. du Morbihan.

L'unité de la Résistance Morbihannaise se forge et coordonne les actions. Mais l'ennemi sent cette menace grandissante des forces unies de la Résistance. Aux sabotages s'ajoutent les actions directes armées.

LA GRANDE PEUR

Le Haut Quartier Général des troupes d'occupation en Europe vient de recevoir le PREMIER RAPPORT signalant l'attaque, par des Partisans armés, d'un convoi de camions de la Wehrmacht, sur la route de Pontivy

à Locminé, dans la côte sinueuse de SIVIAC. Le bilan a été lourd pour les allemands et l'un des leurs le soldat MOEBIUS est prisonnier des F.T.P.F.

Depuis plusieurs jours les patrouilles des occupants sillonnent, de jour et de nuit, les routes sur les communes de Pluméliau, Remungol, Moréac et celles avoisinantes. Le ratissage de cette région a été décidée par le commandement allemand.

Malgré les arrestations, les perquisitions, l'action de la Résistance continue.

SUR LA ROUTE DE REMUNGOL A PLUMELIAU

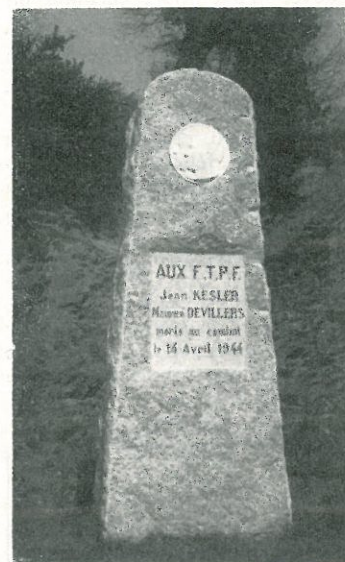
Jim et Michel doivent accomplir une mission dans la région de Bubry. Ce 14 Avril 1944 j'avais rendez-vous avec Jim non loin du monument qui se dresse, depuis la Libération, en bordure de la route de Pont-Augan à Bubry au lieu dit Kerdinam.

Jim ne vint pas à cette rencontre et pour cause. Je devais apprendre sa mort héroïque le lendemain de notre réunion manquée.

En cette matinée du 14 Avril JIM et MICHEL viennent de quitter Naizin, à bord d'une traction avant. A proximité de la digue de retenue de l'étang de la Boulaye, deux colonnes de soldats allemands cheminent, armes à la main, dans les fossés bordant la route, et leurs fusils mitrailleurs prêts à entrer en action.

La traction que pilote Jim, vient d'amorcer le virage peu avant l'étang. En face les allemands. Pas de route secondaire, ni sur la droite, ni sur la gauche. Avant même que la voiture soit interceptée par la forte patrouille allemande le réflexe de nos deux jeunes chefs de la Résistance a été spontané.

Revolver d'une main, l'autre tenant le volant JIM va tirer



A hauteur de l'étang de la Boulaye, la stèle de granit qui perpétue le courage de JIM et MICHEL. Chaque année au pied de cette stèle des fleurs sont déposées et bien souvent d'humbles fleurs des champs. Passent les années, le souvenir et l'hommage sont toujours vivants

avec un sang froid formidable tandis que par la portière droite MICHEL vide le chargeur de sa mitraillette « Sten March II ». Sous ce feu nourri et concentré 4 allemands tomberont avant que ne s'arrête dans le fossé la lancée de la traction.

De la voiture criblée de balles les allemands retirent les deux cadavres et après les avoir mutilés les jettent au fossé de la route.

La population de Pluméliau et des environs donnera à ces deux grands patriotes une première sépulture, digne de leur sacrifice et malgré la présence d'importants détachements plus de 2.000 personnes assisteront aux obsèques et à l'inhumation au cimetière de Pluméliau.

Le 1^{er} C.M.R. se verra dans l'obligation de freiner le désir

MORBIHANNAISE par ceux qui l'ont vécue

de tous les Francs Tireurs qui tenaient à participer aux obsèques de deux, parmi les meilleurs, de leurs valeureux chefs. Les dangers d'une rafle monstre étaient trop grands.

UNE GRANDE LEÇON

JIM, ce garçon volontaire, cet enfant d'Hennebont, cet ouvrier métallurgiste avait trouvé dans la nuit noire de l'occupation, MICHEL, grand garçon blond aux yeux clairs qui était lui un travailleur intellectuel.

Dès leurs premiers contacts ils se révélèrent des dirigeants, apportant par leur présence dans les moments les plus difficiles, un esprit de décision qui a marqué leur rôle de chefs de la Résistance Morbihannaise.

Ils furent fraternellement unis dans leurs responsabilités comme ils le furent dans la mort à laquelle ils firent face sans hésitation.

Ils sont pour nous des pionniers de cette école de dignité nationale, de courage, de fraternité, et de patriotisme dont notre A.N.A.C.R. continue à maintenir le flambeau.

M. P.



21 Avril 1947 : La foule recueillie attend le moment où sous les plis du drapeau tricolore, la stèle de granit va être découverte. La jeunesse est venue nombreuse à cette cérémonie qui marque, 3 ans après, le sacrifice de nos deux jeunes : pionniers, l'homme de l'œuvre d'une région et de la nation.



21 AVRIL 1947 : En présence d'une foule imposante, des autorités officielles et de l'armée, la stèle à la mémoire des Commandants « JIM et MICHEL » vient d'être inaugurée. Sur notre photo : 5 jeunes commandants des Bataillons F.F.I. du Secteur Ouest-Morbihan. De gauche à droite : Jean RUCARD (4^{me} Bataillon) ; Emile LE CARRER (Commandant « MAX » condamné à mort par les allemands), Officier d'Etat-Major à Rennes ; Roques CARION (Commandant « ICARE » du 11^{me} Bataillon) à sa gauche L'avi DORE (Commandant « JACQUES » du 5^{me} Bataillon) et Roger LE HYARIC (Commandant « PIERRE » Officier d'Etat-Major). Deux de ces 5 Officiers sont décédés : JACQUES le 8 Décembre 1949 et MAX le 7 Août 1953.

NOUVELLES BREVES DU MONDE COMBATTANT

- Les anciens du 7^{me} Bataillon F.F.I. et du 118^{me} R.I. ont le Samedi 10 Juin, en présence du Colonel MULLER, fleuri le monument de Kerusseau. Trois anciens furent décorés : Joseph LE DOURNER, de Cléguer, Le Docteur THOMAS, d'Hennebont et Joseph LE CABELLEC de Plouay.

NOS DROITS

Après plusieurs années de procédure le Conseil d'Etat donne raison à M. LE NOVERE de Lochrist-Inzinzac dans le litige qui l'opposait à M. le Ministre des Anciens Combattants, pour l'attribution, au nom de son fils, du titre d'Interné - Résistant.

Nous reviendrons plus en détail, sur cette importante décision, en notre N° 4 d'AMI ENTENDS-TU... de Octobre prochain, et de l'action menée par l'A.N.A.C.R.



Du Pays POURLET... au Pays GALLO...

Quand le cœur du Pays Pourlet bat à l'heure du Souvenir

Chaque année, les adhérents et sympathisants de la section A.N.A.C.R. groupant les communes de St-Tugdual, Ploërdut et Le Croisty, participent à un rallye-souvenir qui consiste à fleurir les monuments, stèles et plaques érigées à la mémoire des camarades tués au combat dans cette région où l'activité de la résistance fut particulièrement active.

En ce printemps 1967, la première cérémonie débuta au Monument aux Morts de Saint-Caradec-Trégomel. Puis commença un long périple, en premier lieu sur cette même commune à Kermaker où tombèrent les 2 NESTOUR Maurice (oncle et neveu) et LE VAILLANT Jean.

A LE CROISTY

Au Monument aux Morts et plaques où sont inscrits les noms de : LE DOUARON Jean, LE VAILLANT Lucien, JANIN Philippe et BELPEER Raymond, au village de Kerbic Motennec à la stèle de FOUCAULT Xavier et Jean CAPITAIN.



Kermaker en Le Croisty

A SAINT-TUGDUAL

Au petit cimetière où repose près de la chapelle de Saint-Guen, un jeune combattant du maquis, Joseph GUILLEMINAULT mort pour la France, dans sa 16^{ème} année. Au Monument aux Morts de la commune, où figurent les noms de 8 de ses fils : les 2 frères CHAUVE,

Joseph et Louis, LE DOUARON Jean, PERRET Joseph, LE LESLE Eugène, LE LEONNEC Louis, GOURIN Tudal et LE DU Louis. Une pensée fut évoquée à l'adresse de LE LARDIC, tombé sur le territoire de cette commune.

A PLOERDUT

Avant de gagner le bourg les participants à ce rallye fleuriront la stèle de Tréfléan où tombèrent PEREZ Pierre et LE LAY. Durant le déroulement de la cérémonie au Monument aux Morts de Ploërdut, deux délégations, l'une composée de Roger HERNOT et Désiré BASSOCH et l'autre de MORGANT Pierre, MOULLAC Henri, MORVAN Jean et Irène PALARIC se rendirent respectivement à l'école publique et au cimetière, pour fleurir la plaque de BOUGER Georges et les tombes de PALARIC Joseph et LE GAC Jean avec une émouvante pensée pour CHRISTIEN Alexis et VALVERMED Ernest.

A l'issue de ce rallye-souvenir un vin d'honneur offert par la Municipalité de Ploërdut fut servi à la Mairie.

M. LE BEC, Maire de Ploërdut et Président d'honneur de la section A.N.A.C.R. avait dû quitter le rallye, après les cérémonies du Croisty, étant appelé par les devoirs de sa charge. M. LE DU, adjoint le remplaça.

AU VIN D'HONNEUR

M. Jean DINAHET, Président de la Section remercia l'assistance et il rappela les tâches qui incombent aux membres de l'Association. En concluant, l'ancien capitaine « Albert », commandant de la valeureuse Compagnie « La Marseillaise » devait souligner :

« 23 ans après la libération, bon nombre d'anciens patriotes, camarades de combat de ceux dont nous avons honoré la mémoire aujourd'hui se voient refuser leur carte d'ancien combattant ou des titres auxquels ils peuvent prétendre, alors que tous ont mené la même lutte, participé aux mêmes combats dans les mêmes unités. »

« Notre Section se doit d'organiser des cérémonies comme celles que nous venons de vivre, »

mais elle doit se préoccuper aussi de tous les droits, pensions décorations, cartes d'Anciens Combattants, en un mot notre section de l'A.N.A.C.R. doit continuer le combat pour l'obtention des justes récompenses des résistants pour leur participation aux combats de la libération. »

**

LE DEROULEMENT DES DIVERSES CEREMONIES

A St.-CARADEC-TREGOMEL
Dépôt de gerbes par M. LE NESTOUR, Maire ; M. le Recteur récita la prière des Morts.

PLUMELIAU

Cérémonies Commémoratives le Dimanche 16 Juillet 1967

Rassemblement au Monument aux Morts, devant la Mairie, à 9 h. 30.

Dépôt de gerbes, à 10 heures, à la stèle érigée à la mémoire de Jim et Michel.

Dépôt de gerbes au Rhun à 10 h. 30.

Dépôt de gerbes, à 11 h., au monument du Rodu érigé à la mémoire des : Colonel DONNARD, lieutenant de gendarmerie

A KERMAKER : Dépôt de gerbes par Rémy FEUILLET.

A LE CROISTY : M. le Maire fit observer la minute de silence.

A SAINT-TUGDUAL : Dépôt de gerbes au cimetière de St.-Guen par Jean DINAHET — au Monument aux Morts : par M. Mathurin PERRET.

A PLOERDUT : Dépôt de gerbes à la stèle de Tréfléan par Auguste BARA — au bourg, par M. LE DU, adjoint au Maire. **A TREFFLEAN** : Lucien LE GAC fit observer la minute de silence.

JAMET, sous-lieutenant parachutiste WILLARD, parachutistes BROUILLE et FLAMENT, F.F.I. PHILIPPEAU, LOSCUN, LE MOUEE, CLERO, fusillés par les Allemands, le 29-7-1944.

Dépôt de gerbes à 11 h. 30, au monument érigé à la mémoire des F.T.P. massacrés lors du combat de Kervennan le 14 Juillet 1944.

NÉCROLOGIE

Le 23 Mai ont eu lieu, à Pluméliau, les obsèques de notre camarade Léon TANGUY, exploitant forestier et adjoint au Maire.

Une foule d'environ 2.000 personnes a conduit à sa dernière demeure cet ancien combattant de la Résistance, qui, réfractaire au S.T.O., fut arrêté lors de la fameuse rafle du 27 Avril 1944 et successivement interné à Lorminé, Vannes puis au Fort de Penthièvre jusqu'à la fin de Mai 1944.

Après une brève maladie, survenue le Vendredi 19 dans la soirée, Léon TANGUY devait décéder le dimanche matin 21 Mai.

Au cimetière de Pluméliau, où tant de tombes rappelle le lourd tribut payé par la résistance dans cette commune, notre camarade Mathéo ONNO, maire-



adjoint, fit l'éloge funèbre du disparu qui était aussi son grand ami.

Nous prions M^{me} TANGUY, ses enfants, parents et amis de croire à nos bien vives condoléances.

... et du VANNETAIS... à l'ARGOAT



PONTIVY

Le bureau de la section locale, élu lors de la réunion annuelle du 4 avril :

Président d'honneur: KERGUEN Joachim ;

Président : GUILLAUME Jo ;
Vice-Président: LE STRAT Théo;
Secrétaire : JACQUES Alfred ;
Trésorier : HAMONIC Joseph ;
Membres du bureau : LE COCQ Marcel, KERVAZO Louis, LE DORZE Albert.

Décès. — Nos camarades LE BRAZIDEC Jean-Marie et LE COLLOTER Albert ont été conduits à leur dernière demeure. De nombreux adhérents de notre section locale ont assisté à ces obsèques.

Le bureau départemental et le bureau de la section locale renouvellent à leurs familles leurs bien sincères condoléances.

Pierre VALY

**CHEVALIER
DE LA LEGION D'HONNEUR**



Nous lui adressons nos vives félicitations pour sa promotion de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ; il consacra son activité dans la Résistance où il avait le grade de Lieutenant avant de connaître la déportation.

Pierre VALY est déjà titulaire de la Distinguish Redal pour l'aide portée aux aviateurs alliés tombés sur notre sol.

PLOERDUT

Nos souhaits de bienvenue à M. Francis MAURICE, receveur des P.T.T. à Ploërdut. M. MAURICE fut lieutenant F.F.I. dans le département voisin des Côtes-du-Nord.

- Le Dimanche 18 Juin, sur la place du bourg de Saint-Marcel, a eu lieu l'inauguration d'un monument à la mémoire des anciens Résistants.

- Pour votre consommation personnelle.
- Pour vos cadeaux de fin d'année.

LA BONNE CHARCUTERIE

SALAISONS Yvy BERNARD

(UN ANCIEN DU 4^{me} BATAILLON)

Ker Béthune en MOREAC - Tél. 26.51.42

Dans le courant de l'Unité : LOCMINÉ

Le 7 Mai a été marqué par les cérémonies organisées par les Anciens du 4^{me} Bataillon. A Locminé, au pied du Menhir qui désormais garde l'entrée des geôles, M. l'Abbé LAUDRIN, Député-Maire, rappela en une fervente allocution l'identité de la lutte de tous ceux, d'où qu'ils vinssent, qui surent dire NON pour le salut de la France, tandis qu'une gerbe était déposée par notre ami Jean RUCARD, ancien Commandant du 4^{me} Bataillon, entouré de quelques uns de ses officiers, les capitaines Georges LANDAY, Jo LE FICHON, les lieutenants LAMOUR et NICOLO, Benjamin DERIAN, Raymond VESSIER, Ivy BERNARD, etc...

Sous la Présidence du Maire de Moréac, Monsieur BIAVANT, se tint ensuite l'Assemblée Générale où après diverses in-

terventions fort appréciées, les 80 Résistants présents — dont Monsieur Hervé LAUDRIN, ancien Aumônier Principal des F.F.L. — prirent à l'unanimité l'importante décision d'adhérer collectivement à notre Association.

A Porh-Le Gal, une foule nombreuse participait au vibrant hommage du Commandant RUCARD aux 105 Morts dont le sacrifice est immortalisé en ce monument inauguré en 1965 grâce à l'initiative et à l'inlassable dévouement de camarades regroupés à Paris.

Après le banquet servi chez Benjamin DERIAN, des délégations allèrent se recueillir devant les stèles et monuments de la contrée.

(sur notre photo : la cérémonie à Porh-Le Gal.)



Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

QUIBERON

LA SECTION LOCALE DE L'A.N.A.C.R. SE RENFORCE

Le Vendredi 2 Juin 1967, les Anciens Résistants de Quiberon ont tenu leur Assemblée Générale en présence du Docteur Victor JAFFRE, assisté de Georges LANDAY, Maurice PODVIN, Secrétaires départementaux de Guy Péresse et d'Albert LE PRIOL, Membres du Conseil National de l'A.N.A.C.R.

Une vingtaine de Résistants avaient répondu à l'appel, on y rencontrait des anciens du Réseau C.N.D. Castille, des Mouvements Libération - Nord, O.R.A., Front National, des Anciens du 2^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan et du Corps Franc Valin de la Vessière du Loir-et-Cher.

Au cours de cette réunion de nombreuses résolutions furent prises.

Pour adhérer à la Section de Quiberon, adressez-vous soit au Secrétaire LE GUENNEC Ange, 53, Rue Nationale ; au Trésorier JACOB Célestin, 18, Rue des Alizés.

REMUNGOL

NECROLOGIE

Le 12 Juin 1967, ont eu lieu à Pluméliau, les obsèques de M. Jean-Mathurin GUEGUIN. Le défunt était le beau-père de notre camarade Jean RUCARD à qui nous présentons ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances.

HENNEBONT

NECROLOGIE

L'A.N.A.C.R. présente à notre camarade Toussaint LE CARFF et à sa famille, ses bien vives condoléances dans le récent deuil qui l'a frappé par le décès de sa belle-mère.

MEMBRE INTERFLORA

Les plus belles fleurs

G. POIDEVINEAU

12, Place Alsace-Lorraine — LORIENT — Tél. 64-35-56

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne
HOTEL DE LA VALLÉE
CAFÉ · RESTAURANT · BAR
CONFORT TERRASSE

Léon QUILLERE

56 - SAINT-NICOLAS-DES-EAUX

Tél. 104

BIJOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE

CRISTAUX — PORCELAINES

ARGENT MASSIF ET METAL ARGENTE DE MARQUE

EVENOU - KERDRÉHO

60, Rue Maréchal-Foch - Angle Rue des Colonies

L O R I E N T

Tél. 64-37-33

● Le rassemblement annuel des anciens déportés bretons de BUCHENWALD a eu lieu à Quiberon le Dimanche 21 Mai 1967.

● Le Congrès départemental de l'Union Fédérale des A.C. s'est tenu à Pontivy le Dimanche 28 Mai, en la Salle des Fêtes.

DISTINCTIONS

Nous apprenons la promotion dans l'ordre Républicain du Mérite Civique et Militaire, au grade de Chevalier de notre camarade LE HYARIC Roger, à qui l'A.N.A.C.R. adresse ses vives félicitations.

Cette distinction rejailit sur notre association toute entière et le bureau départemental se fait l'interprète de la grande famille résistante pour renouveler à celui qui fut le Commandant « PIERRE » et actuel membre de la présidence collégiale ses plus chaleureux compliments.

Notre camarade Marcel ROGER, de Lanester, ouvrier à l'Arsenal et ancien du 6^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan, Réfractaire au S.T.O. a reçu dimanche dernier 2 Juillet, la Médaille de sauvetage.

Voici son bel acte de courage

Le Dimanche 3 Juillet 1966, alors qu'il se promenait sur le port de Lomenier, a été alerté par des cris d'enfants qui provenaient de la petite cale dudit port.

Accourant à cet endroit, il aperçu deux enfants en difficulté, risquant de couler à tout moment, le garçonnet essayant de maintenir la fillette qu'il avait tenté de sauver.

M. ROGER plongea dans l'eau tout habillé et parvint à saisir la jeune fille qui ne réagissait plus à la ramener à terre, le jeune garçon revenant par ses propres moyens.

M. ROGER, grâce à son remarquable esprit de décision, a sauvé un enfant et peut-être deux, car le garçonnet, âgé de 10 ans, n'aurait sans doute pas pu tenir très longtemps.

Le Bureau départemental de l'A.N.A.C.R. adresse à son camarade Marcel ROGER ses bien sincères félicitations.

— TISSUS — NOUVEAUTÉS — AMEUBLEMENT —

Ets L. SALLES & J. GUIGO

21, Rue du Général-de-Gaulle

PLOUAY - Tél. 167

GRAND CHOIX de : Repts, Satin, Velours, Cretonne...
Voilage en toutes dimensions en Tergal, Yorgal, Rhovyl, Coton...

— DEVIS SUR DEMANDE — POSE GRATUITE —

BONNETERIE — GAINES — LINGERIE FEMININE

« A LA PENSÉE »

Tél. 3-48 (par le 24-91-11)

33, Place de la République

A U R A Y

BOIS -- CHARBONS -- FUEL
ET TOUS COMBUSTIBLES

Désiré HYNIER

Rue Jean-Marie-Maurice

LANESTER

Tél. 64.20.97

LIVRAISONS A DOMICILE

MOTOBÉCANE



CONCESSIONNAIRE :

Marcel LE FUR

83, Rue Jean-Jaurès

LANESTER

Tél. 64.29.90

Toute la gamme
de MOBYLETTES-CADY et Vélos

Entreprise de Bâtiments
et Travaux Publics

JO GUÉHO

Cité PERRIEN

LANDEVANT

Tél. 1.36 par le 24.91.11

UN ANCIEN RESISTANT

vous invite à déguster ses VINS

Demandez ses tarifs

Grands crus, Vins de Qualité — Prix incomparables

Paul SAVARY

2, Rue Foucher-Lepelletier — 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

VINCENT LE CLERE

6, Rue Rochambeau

LORIENT

- Vente, réparation de BACHES en tous genres.
- Vente et réparation de TENTES CAMPING.
- Auto — SELLERIE.

56 - LORIENT

Tél. 64.34.46

TERRASSEMENTS & MANUTENTION

TRANSPORTS - LOCATION CAMION - DÉMOLITION - PELLES MÉCANIQUES

COMPRESSEURS - GRUES 6 et 15 tonnes - PORTE-ENGINS 5 tonnes

E. CARDIET

AVENUE DE KERGROISE

LORIENT

Téléphone 64.10.26

SABLE D'ERDEVEN

MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

BLANRIDO

— VEND — CONFECTIONNE — INSTALLE —

Les plus beaux voilages

aux prix les plus sages

18, Rue de Liège — LORIENT — 24, Rue de la Patrie

Téléphone 64.44.64

LE MARC'HADOUR

ELECTRO MENAGER

— Machines à laver « LINCOLN »

— Réfrigérateurs « FRIMATIC »

16, Rue de la Patrie

LORIENT

Confection Dames - Hommes - Enfants
— et Anticipation —

MARCHE SAINT-MICHEL

9 et 14, Rue de la Patrie

LORIENT

Coutellerie — Orfèvrerie — Chasse
Pêche — Sports — Chasse Sous-Marine

L. DREUMONT

19, Rue des Fontaines

LORIENT - Tél. 64.38.91

— Atelier de Réparations d'Armes et de Coutellerie —

RADIO TELEVISION **GRANDIN**

EQUIPE LA MARINE

PIERRE LOZAC'HMEUR

Téléphone (97) 64.47.52

MACHINES A LAVER, REFRIGERATEURS « VIVA »

(prestige de la France)

76, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

CLAUDE - BERNARD

2, Rue de Liège — LORIENT

Le Spécialiste N° 1 du Prêt à Porter

Dames - Fillettes

Rue du Couédic, LORIENT

Tél. 64.16.47

J. FAVIER

Opticien Diplômé

OPTIQUE

BAROMETRES — JUMELLES

LENTILLES CORNÉENNES

16, Rue de la Patrie

LORIENT

Tél. 64.39.04

**Entreprise de
Couverture**

Zinguerie

LOUIS ALLANO

41, Rue de Saint-Maudé

LORIENT

Tél. 64.23.79

CAFE — HOTEL — RESTAURANT

CASINO DE LA PERRIÈRE

Madame LEPAGE

CUISINE SOIGNEE — TOUS LES PRODUITS DE LA MER

2 SALLES RESTAURANT

PARKING

42, Avenue de la Perrière — Port de Pêche — LORIENT

Téléphone : 64-23-98 — TELEVISION

Pour vos intérieurs et vos extérieurs

adressez-vous à un spécialiste

R. POULEAU

DÉCORATION — PAPIERS PEINTS

PEINTURE — VITRERIE

76, Boulevard Léon-Blum — LORIENT

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

La Cérémonie Anniversaire aux Martyrs de la Citadelle de Port-Louis

Sous le ciel bleu de ce 18 Juin, un hommage ô combien émouvant a été rendu aux 69 Martyrs de la Citadelle au milieu d'une foule recueillie et nombreuse, venue de localités souvent éloignées, dans laquelle se perdaient les familles de camarades vénérés, en présence de deux de nos Présidents, le Général de KERSAUSON, Maire de La Trinité et le Docteur MAHEO de Questembert, du Colonel Louis MOREL juste revenu de Saint-Marcel où il représentait l'A. N. A. C. R., MM. LE PRIOL Albert et Guy PERESSE de Lorient, Jo LE PICHON, LE CARFF, anciens F.F.L., LE TOULLEC Yves représentant Raymond QUEUDET de la F.N.D.I.R.P. et de l'A.N.A.C.R., etc...

Parmi les autres personnalités, MM. LE VISAGE, de Locmiquélic et CARTON, de Gavres et des représentants des communes voisines aux côtés des délégués d'associations patriotiques que nous nous excusons de pouvoir tous citer

A la suite du dépôt de la gerbe par le général de Kersauson et la minute de recueillement, retentit l'émouvant appel des 69 morts. Puis, au nom de l'A.N.A.C.R., notre camarade Georges Landay leur rendit un pathétique hommage, évoquant leurs derniers moments, les tortures, leur Espoir, avant qu'ils ne fussent jetés vivants dans la fosse et mitraillés.

« Mitraillé, le professeur Mazé, qu'au Lycée Dupuy de Lôme nous surnommions « Jésus-Christ »...

Mitraillés les frères TREBUIL, de Guémené, dont l'un fut un champion d'athlétisme du Morbihan...

Mitraillé, Louis ROUILLE, de Naizin...

Mitraillé, « BEN », GAINCHE Marcel, reconnu à la taille des menottes qui enserraient ses poignets d'hercule...

Mitraillé, les 69 qui guettaient leur Victoire, la nôtre...

Mitraillés avec d'autres, les catholiques et les communistes :

la rose et la réséda, ensemble jetés dans la chaux vive...

Nous les vivants, sommes l'écho de leurs voix unies.

Ils n'ont pas eu besoin d'écrire leur testament pour que nous, leurs survivants, ne puissions le proclamer 23 ans plus tard.

Ils ont combattu pour libérer la France.

Ils ont désespéré, ils ont souffert, ils ont espéré...

Ils se sont confrontés aux murs de leur prison.

Eux, des hommes de tous les jours, ont su dire non, lorsqu'il le fallait.

Eux, des pacifiques ont pris les armes.

Ils ont fait la guerre.

Mais ils savaient comme nous, quel en était le sens, quand il s'agissait de la Liberté et de la Paix.

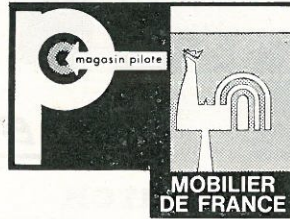
Ils savaient que quiconque engage une guerre de conquête s'appelle un agresseur.

Et qu'un agresseur, dans la conjoncture est un criminel et un génocide.

Ils ont senti le prix de la Fraternité des Peuples.

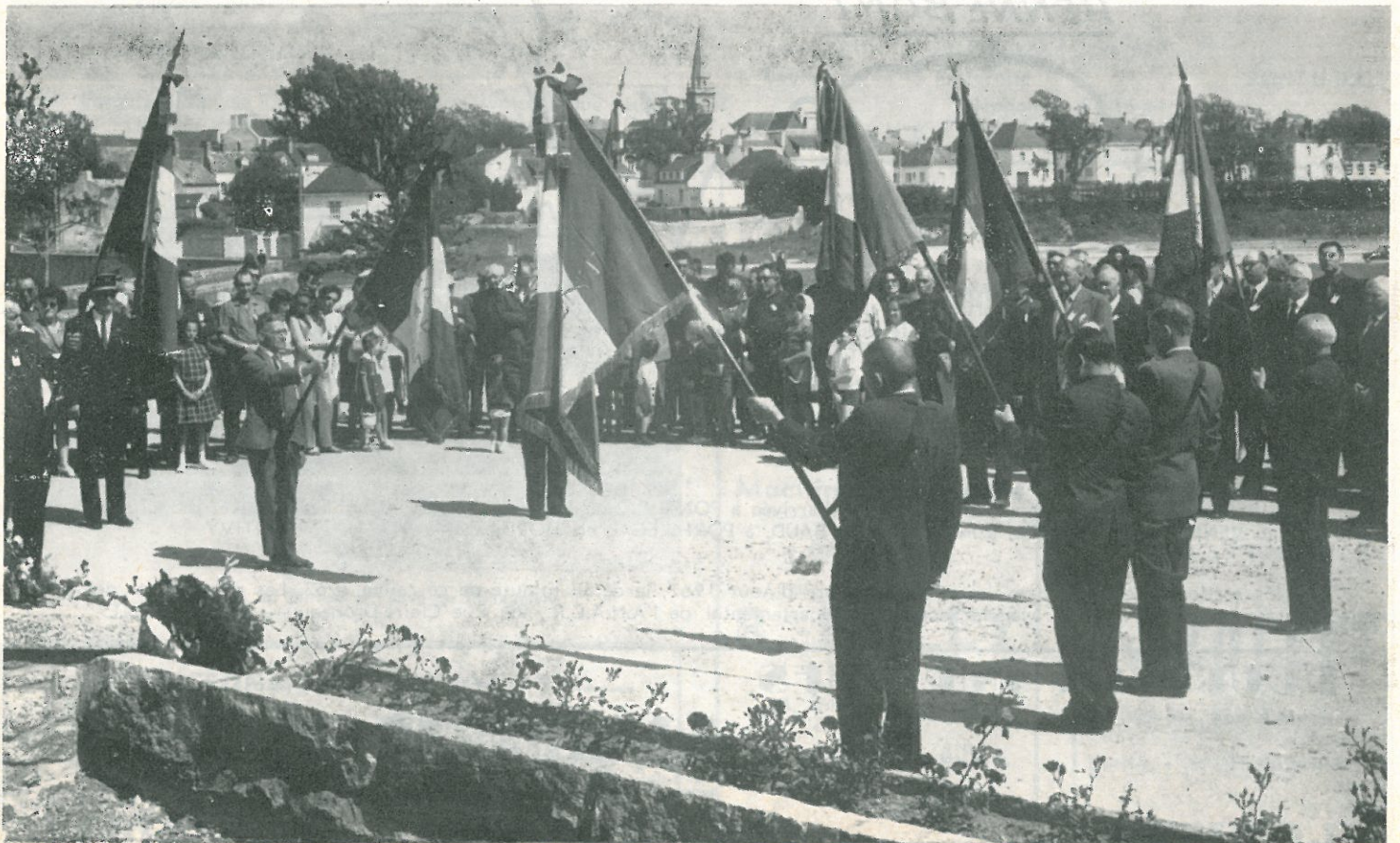
Ils ont senti la valeur de la PAIX. »

L'assistance fort émue, quitta le mémorial après le « Chant des Partisans ».



MEUBLES moysan

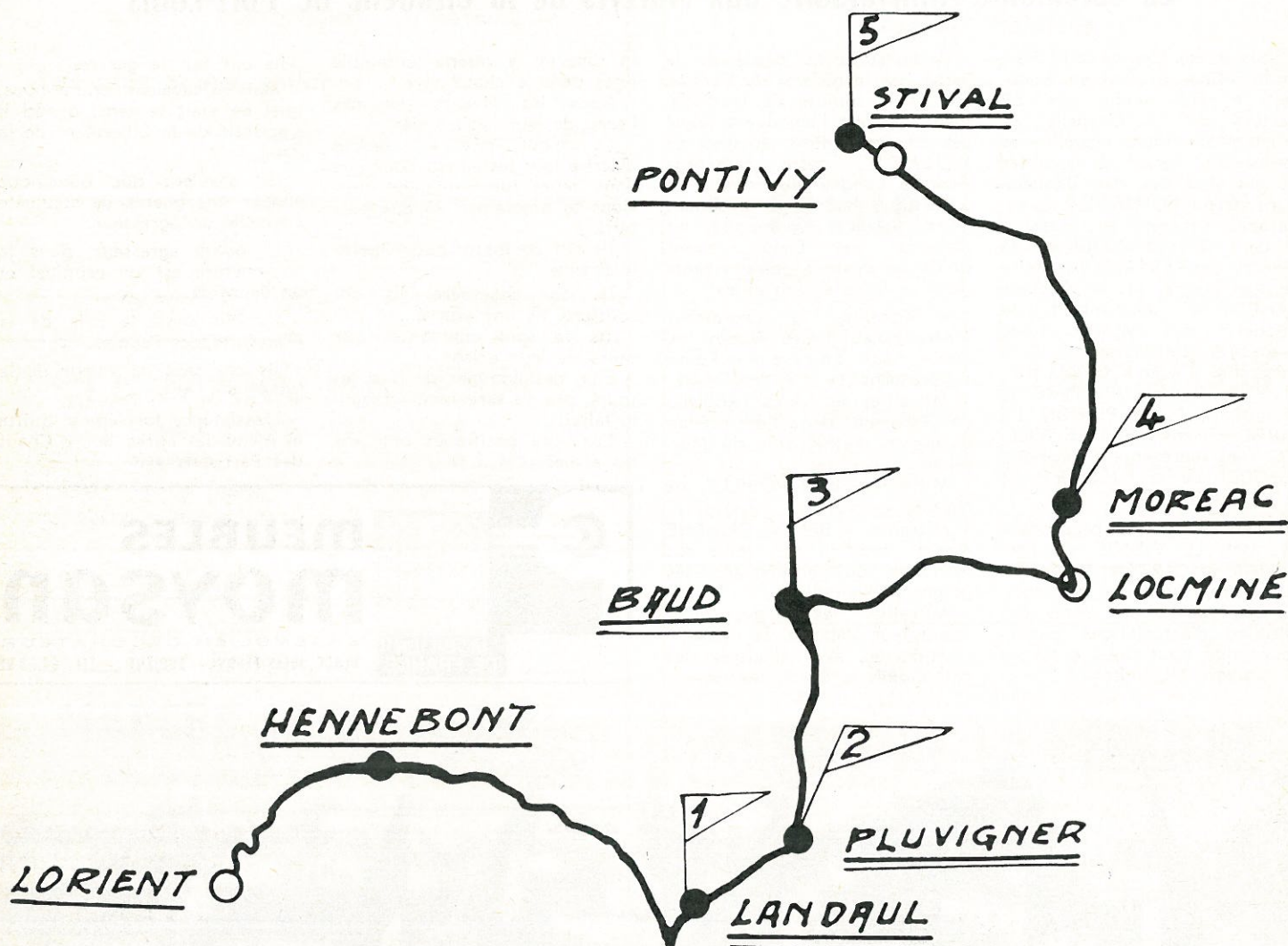
ENSEMBLIER-DÉCORATEUR
PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91



Les drapeaux des Associations sur le terre-plein, près du Mémorial de PORT-LOUIS

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

LE RALLYE-SOUVENIR 1967



Le Rallye-Souvenir organisé en 1965, n'avait guère bénéficié de la clémence du temps. Sous la pluie, qui tomba sans discontinuer au cours de la matinée, les participants après le départ donné à VANNES se rendirent à ARZON, sur la tombe du Docteur SIGOT, inhumé dans sa propriété, sur les bords du Golfe du Morbihan, puis au Cimetière de Boismoreau à VANNES, sur les tombes des regrettés Colonels MORICE et MANCEAU. Ce rallye 1965 prit fin au Mémorial de la Citadelle de PORT-LOUIS.

En 1966, le Rallye « BLAVET-SCORFF » parti de LA BOULAYE en PLUMELIAU, rassembla plus d'un millier de personnes au cours d'un long périple qui s'acheva au Cimetière de LARMOR-PLAGE, après les arrêts aux Monuments de KERVENEN, RIMAISON, Kerdinam, KeriAcunff, de BEAUFORT, et KERRUSSEAU.

Le Rallye 1967 verra le départ à LORIENT et l'arrivée à PONTIVY. Les participants honoreront les stèles et monuments érigés à LANDAUL, au VENIEL en PLUVIGNER, à POULMAIN en BAUD, à PORH-LEGAL en MOREAC et à STIVAL en PONTIVY.

Nos sections recevront dans les premiers jours d'Août 1967, le détail minuté de ce rallye 1967. Les participants peuvent dès maintenant se mettre en relation avec le Secrétariat départemental de l'A.N.A.C.R., 22, Rue Claire-Droneau — 56 - LORIENT.

POUR VOS IMPRIMES

adressez-vous à

LA LIBERTÉ
du Morbihan
QUOTIDIEN REGIONAL DU SOIR

LORIENT

Tél. **64.10.18**

ECHOS DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'Assemblée Générale de la section locale de Saint-Nazaire

Elle s'est tenue au café Terminus le 4 juin, sous la Présidence de M^{me} Marthe GALLET, assistée de M^{me} Marie-Thérèse PICONNIER et de Jean LE QUERE, secrétaire local, en présence d'Albert LE PRIOL membre du Conseil National de l'A. N. A. C. R., de Maurice PODVIN, secrétaire Général du Comité du Morbihan, du Commandant ICARE (Morbihan) et du Docteur MARTIN (Loire Atlantique), tous deux grands Résistants de nationalité espagnole, de Pierre LE MESTRE, secrétaire départemental du Comité de la Loire-Atlantique, et d'une quinzaine d'Anciens Résistants de Saint-Nazaire et de sa région.

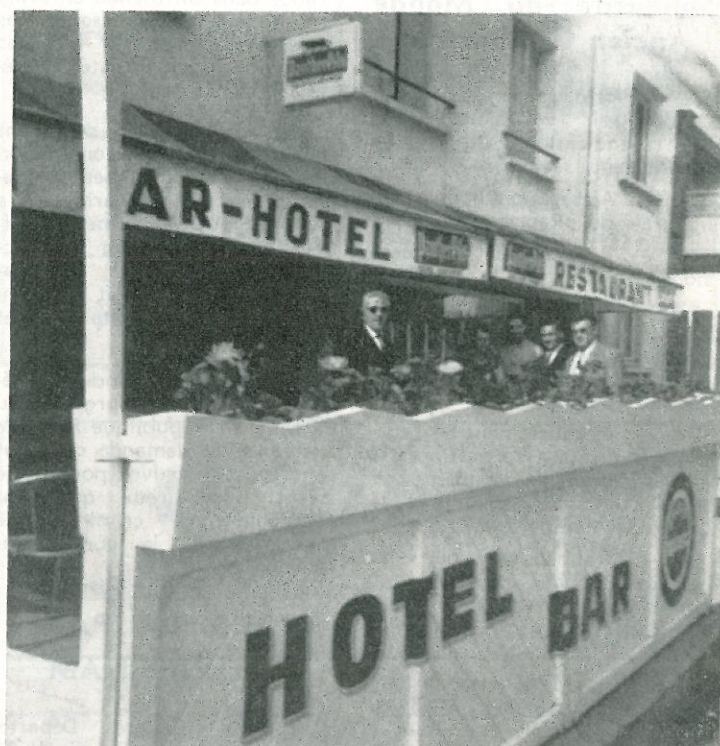
M^{me} GALLET ouvre la séance, A. LE PRIOL prend ensuite la parole pour un large tour d'horizon sur les droits des Anciens Résistants, exposé, entrecoupé de nombreuses demandes d'explications. J. LE QUERE puis P. LE MESTRE interviennent ensuite sur l'organisation de l'A.N.A.C.R. en Loire-Atlantique, le

docteur MARTIN et le Commandant ICARE soulignent la nécessité d'UNION DE TOUS LES RESISTANTS, de tous ceux qui ont choisi leur combat pour la LIBERTE, contre le NAZISME.

M. PODVIN intervient en prenant pour exemple le département voisin, le Morbihan a, en effet, réalisé l'UNION DE LA RESISTANCE en élisant, à son Congrès du 30 Avril, UNE PRESIDENCE COLLEGALE et qui, pour faire connaître le vrai visage de la Résistance, édite un journal dont le titre « AMI ENTENDS-TU » est tout un programme destiné à faire entendre la voix de la Résistance.

La réunion se termina par un vote à l'unanimité des motions présentées par le secrétaire de la section de Saint-Nazaire sur la levée des forclusions, contre la résurgence du nazisme en Allemagne et la guerre du Viet-Nam.

Un apéritif d'Honneur devait clore cette sympathique réunion riche de projets.



HOTEL — BAR — RESTAURANT LES ROUTIERS

RELAIS N° 17.100

J. - J. Cabalé

12, Boulevard de la Fraternité

SAINT-NAZAIRE

Téléphone : 70-16-44

CHAMBRES TOUT CONFORT

L'ENFANT ROI

L'Élégance des Jeunes

63, Avenue de la République

SAINT-NAZAIRE



Les membres du Bureau à l'issue de la réunion

— POISSONNERIE BRETONNE —

Jean LE QUÉRÉ

42, Rue du Bois-Savary

Téléphone 70.17.46

SAINT-NAZAIRE

Machines et Meubles
de Bureau

R. BALLY

36, Rue Villès-Martin

44 - SAINT-NAZAIRE

Tél. 70.15.33

Verrerie - Porcelaine
Inox - Faïence

P. ZOLLET

33 bis, Rue d'Anjou

44 - SAINT-NAZAIRE

Tél. 70.12.82

LE CONGRÈS DE LE FAOUËT (suite)

Solidarité du Monde Ancien Combattant

Le Congrès, réuni à Le Faouët Le 30 Avril 1967, fait siennes les revendications du Monde Combattant, savoir :

1° — Application honnête et intégrale du «Rapport constant»

2° — Réajustement des pensions ;

3° — Respect du droit à réparation sans distinction d'âge, de ressources ou d'origine, réparation égale pour toutes les victimes du nazisme ;

4° — Rétablissement de l'égalité des droits à réparation par la restitution de la même retraite à tous les titulaires de la Carte du Combattant ;

5° — Rattrapage pour les pensionnés et retraités de guerre des sommes contestées par le décret du 26 Mai 1962 ;

6° — Retour aux dispositions de la loi de 1953 élevant l'anniversaire du 8 Mai 1945 au rang de jour férié et chômé au même titre que le 11 Novembre ;

7° — Suppression des contestations entraînant des rejets sans fondement ;

8° — Reconnaissance de la qualité de COMBATTANT aux militaires qui ont participé aux combats en Algérie dans les zones opérationnelles.

Résolution sur le problème allemand

Le Congrès :

Rappelle que les Résistants Français n'ont eu d'autre but que d'assurer la Libération, l'indépendance et la sécurité de la

France dans un monde en PAIX et, qu'ils reconnaissent des frères de combat en tous les allemands ayant résisté au régime hitlérien.

Affirme son persistant souhait d'une réconciliation sincère avec tout le peuple allemand en vue de garantir la PAIX EN EUROPE, mais réaffirme son opposition irréductible à tout ce qui encouragerait ou favoriserait le pangermanisme, le militarisme et le nazisme.

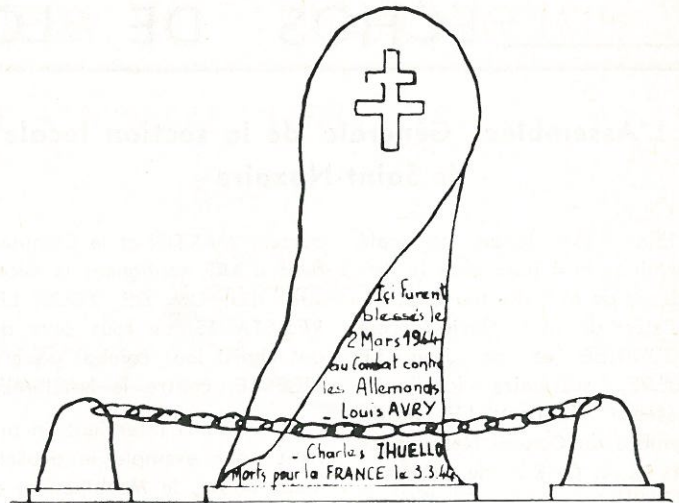
Exprime sa profonde inquiétude devant la résurgence du nazisme en République Fédérale allemande et demande que tout soit mis en œuvre pour que soient punis ceux qui font l'apologie des criminels de guerre et de la guerre hitlérienne.

POUR LA PAIX AU VIET-NAM

Le 10^{me} Congrès Départemental, réuni à Le Faouët, le 30 Avril 1967, fidèle au passé de la Résistance, fidèle à ce principe fondamental des Peuples à disposer d'eux-mêmes, s'élève justement de la guerre du VIET-NAM.

Proteste solennellement contre ceux qui renouvellent les méthodes que nous avons subies dans notre chair et condamnées dans nos cœurs.

Conscient des paroles prononcées à PNOM-PEN, il appelle ses membres à manifester dans le Monde Combattant et autour d'eux leur profonde désapprobation d'une guerre injuste, contraire aux aspirations de Paix et de Fraternité universelle.



Ce projet est déjà en bonne voie de réalisation. Les dons peuvent être adressés à l'adresse du Journal — C.C.P. RENNES N° 1472-98

LES CIRCONSTANCES DE LA MORT D'IHUELLO ET AVRY

Entré au maquis de POULMAIN en BAUD dès sa création en 1943. A la suite d'attaques répétées de patrouilles puis d'unités allemandes, ce maquis était transféré à CRANNE en BAUD.

A son tour le maquis de Cranne était évacué le 2 Mars 1944, c'est ainsi qu'IHUELLO, AVRY et PRIGENT arrivèrent au château de BEAUFORT.

Ils quittèrent le château de BEAUFORT à la nuit tombée, ayant reçu l'ordre de se rendre à Branderion par Lanvaudan et Languidic dans une camionnette Delahaye bourrée d'explosifs car ils devaient faire sauter un train sur la ligne de Branderion à Landévant.

PRIGENT était au volant de la camionnette qui appartenait à son père.

Tout laisse supposer que c'est sur dénonciation que les Allemands les prirent en embuscades à proximité de la gare de Lanvaudan, à l'embranchement des routes de Sebrevet et Pont-Neuf Languidic.

IHUELLO et AVRY furent blessés dès les premiers coups de feu, PRIGENT par bonheur ne fut pas touché et réussit à s'échapper, il était 23 heures environ lorsqu'eut lieu l'accrochage.

Les Allemands ramenèrent les blessés à Plouay dans la cour du Couvent.

Le lendemain matin de nombreux plouaysiens furent mis en présence des deux corps allongés sur une échelle, tête contre tête dans la cour du Couvent, on apercevait du sang sur leurs chemises et autres vêtements. Ils avaient été laissés sans soins, leur identité ne fut pas dévoilée.

Ils furent enterrés dans le cimetière de Plouay, nombreux furent les habitants de la commune à les accompagner à leur dernière demeure malgré les menaces des Allemands.

Centre Ouest de Formation d'Enseignants à la Conduite des Véhicules Automobiles



10, Rue de Clairambault
56 - LORIENT

(Morbihan)

Téléphone (97) 64.25.15

PORTRAITS — MARIAGES — FETES DE FAMILLE

STUDIO D'ART

L. LE GUERNEVÉ

12, Av. Anatole-France — LORIENT — Tél. 64-38-14

Travaux Industriels noir et couleur

Travaux Amateurs, livraison très rapide

POUR NETTOYER — POUR TEINDRE VOS VETEMENTS

Rapidité

Qualité

TEINTURERIE

LORIENT - PRESSING

10, Avenue Anatole-France

LORIENT

ABONNEMENTS D'HONNEUR ET DE SOUTIEN A « AMI ENTENDS-TU... »

BOSCHER Jean, Lorient ..	3,00 F.	LE CROLLER F., Pontivy ..	3,00 F.
HERONT, Gourin ..	3,00 F.	LE STRAT Théophile, Pontivy ..	3,00 F.
STERVINIOU Pier.e, Gourin ..	3,00 F.	CADOUX Henri, Pontivy ..	3,00 F.
TROUBOUL, Gourin ..	3,00 F.	BIGOT François, Vannes ..	3,00 F.
MORGANT, Gourin ..	3,00 F.	LE QUERE Jean, St-Nazaire ..	5,00 F.
LOYER Jean, Lorient ..	3,00 F.	LE MEITOUR A., St-Sébastien ..	22,00 F.
GOURIOT Louis, Locmiquélic ..	3,00 F.	LE CORRONG T., Pluméliau ..	3,00 F.
IHUELLO Jean, Lanester ..	3,00 F.	IHUEL Paul, Berné ..	10,00 F.
LE GUENNIC Jean, Lorient ..	3,00 F.	LE TROADEC Ernest, Lorient ..	4,00 F.
DARIUS Maurice, Lorient ..	3,00 F.	DANIGO Albert, Lorient ..	3,00 F.
POTVIN Marcel, Lorient ..	3,00 F.	PLENIER Henri, Lanester ..	3,00 F.
GAUTIER Mathurin, Lorient ..	3,00 F.	LE TROHRE Désiré, Auray ..	10,00 F.
CHALME Julien, Inguiniel ..	3,00 F.	JAOUEN André, Lanvaudan ..	5,00 F.
LE DIAGON Roger, Inguiniel ..	3,00 F.	LE BOUHART P., Lanester ..	3,00 F.
DREAN André, Inguiniel ..	3,00 F.	GETAIN Maurice, Lanester ..	4,00 F.
GRAIGNIC Joseph, Inguiniel ..	3,00 F.	GUEGUEN Maurice, Lanester ..	3,00 F.
PHILIPPE Joseph, Inguiniel ..	3,00 F.	LE BOMIN Pierre, Lanester ..	3,00 F.
LE NAMOURIC E. Inguiniel ..	3,00 F.	YHUEL Pierre, Lanester ..	3,00 F.
LE FORT Jules, Inguiniel ..	3,00 F.	LESCOET René, Hennebont ..	3,00 F.
BIGOT Jean, Lorient ..	5,00 F.	LE BOUTER Louis, Lorient ..	3,00 F.
BIRRIEN Raymond, Gourin ..	3,00 F.	JACQUIN Lucien, Lorient ..	5,00 F.
LE GALL Emile, Gourin ..	3,00 F.	JEGO Léon, Lorient ..	3,00 F.
JOUAS Jean, Gourin ..	3,00 F.	SCLAYE Augustin, Lorient ..	3,00 F.
LE COZ Joseph, Gourin ..	3,00 F.	PEDRONO Marcel, Lorient ..	3,00 F.
LE GUEN Francis, Quéven ..	3,00 F.	LE CLANCHE J., Lanester ..	3,00 F.
LE GARFF René, Lorient ..	3,00 F.	ROBIC Armand, Paris (5e) ..	3,00 F.
HERVE Roger, Lorient ..	3,00 F.	LE MAUT Jean, 95-Ecouen ..	10,00 F.
LE GARFF T., Hennebont ..	3,00 F.	LE GAL Emile, Gourin ..	10,00 F.
OLLIER Fernand, Hennebont ..	3,00 F.	Mme KERGOFF Léa, Naizin ..	4,00 F.
NICOLAS Joseph, Hennebont ..	3,00 F.	LE GOFF J.-P., Moustoir-Ac ..	4,00 F.
ROUAUD F., Hennebont ..	3,00 F.	LE FOLL Jean, Lorient ..	3,00 F.
BRIENT Etienne, Brandérion ..	3,00 F.	FOURDAN Albert, Lorient ..	3,00 F.
PADELLEC Louis, Brandérion ..	3,00 F.	LE OUAY Jules, Lorient ..	3,00 F.
LE GOFF Georges, Brandérion ..	3,00 F.	LE BOUEDEC A., Gu.-s.-Scorff ..	5,00 F.
LE CHENADEC J., Brandérion ..	3,00 F.	TREGUIER Raymond, Lorient ..	5,00 F.
LE LAN Etienne, Brandérion ..	3,00 F.	BARDIN Marcel, Pont-Scorff ..	4,00 F.
THOMAS Jean, Brandérion ..	3,00 F.	MANDART Jean, Pont-Scorff ..	4,00 F.
COEFFIC Adrien, Brandérion ..	3,00 F.	TOUMELIN André, Gavres ..	3,00 F.
LESQUER Robert, Nanterre ..	5,00 F.	SAVARY P., Issy-l.-Moulineaux ..	3,00 F.
TUAL René, Lorient ..	10,00 F.	PRADIER Robert, Le Faouët ..	3,00 F.
CROUVISIER René, Lorient ..	5,00 F.	AUFFRET Charles, Le Faouët ..	3,00 F.
GUILLOU Jean, Lorient ..	3,00 F.	LE BEC Louis, Ploërdut ..	5,00 F.
MORIN Robert, Lorient ..	3,00 F.	BAHUON Marcel, Lorient ..	3,00 F.
LE SAUX Lucien, Auray ..	3,00 F.	JEGOU Jean-Louis, Gourin ..	12,00 F.
FICHO Albert, Lanester ..	3,00 F.	LE DORZE Albert, Pontivy ..	3,00 F.
TOUMELIN Adrien, Gavres ..	3,00 F.	LE TRIONNAIRE J., Pontivy ..	3,00 F.
LE CAVIL Léon, Lanester ..	3,00 F.	AUDRAN Robert, Pontivy ..	3,00 F.
CATTANEO Louis, Lorient ..	3,00 F.	LAUNAY Roger, Pontivy ..	3,00 F.
GUYARD Fernand, Quimperlé ..	4,00 F.	LAUNAY Vincent, Pontivy ..	3,00 F.
CORLO Jean, Lorient ..	3,00 F.	GICQUEL Louis, Pontivy ..	3,00 F.
LE CUILCHET R., Lorient ..	3,00 F.	EUZENAT Maurice, Pontivy ..	3,00 F.
COJAN Louis, Lorient ..	3,00 F.	PORTANGUEN V., Lorient ..	3,00 F.
SAOUTCHIK Lucien, Lorient ..	3,00 F.	JAFFRE V., La Trinité/Mer ..	3,00 F.
LE COUSTUMER L., Lorient ..	3,00 F.	LE FALHER Jean, Etel ..	3,00 F.
LE SAUX J., Bieuzy-les-Eaux ..	10,00 F.	LE HELLAYE Alfred, Etel ..	3,00 F.
MORVANT P., Bieuzy-les-Ea. ..	5,00 F.	QUELLEC Pierre, Etel ..	3,00 F.
LE MERLUS J., St-N.-d.-Eaux ..	5,00 F.	LE NABAT L., Loc.-Mendon ..	3,00 F.
DREANO P., St-N.-des-Eaux ..	3,00 F.	MOUSSU Jean, Etel ..	3,00 F.
TANGUY L., Bieuzy-les-Eaux ..	3,00 F.	GUHEL Victor, Etel ..	3,00 F.
LE GALLO J., Bieuzy-l.-Eaux ..	3,00 F.	CADO Marcel, Etel ..	3,00 F.
LE SAUX Gilles, Pluméliau ..	3,00 F.	PERRON Marcel, Erdeven ..	3,00 F.
FORT Roger, Lorient ..	3,00 F.	CANTIN Henri, Nantes ..	10,00 F.
SALAUN Jean, Guisriff ..	5,00 F.	DANO Paul, Lorient ..	3,00 F.
GOUELLO François, Lorient ..	3,00 F.	HUIBAN Jean, Lorient ..	3,00 F.
LE FOL Etienne, Lignol ..	3,00 F.	LOY Georges, Plœmeur ..	3,00 F.
LE VAILLANT Marc, Lignol ..	3,00 F.	PICAUD Jean, Gourin ..	3,00 F.
GUILLOUX François, Lignol ..	3,00 F.	BARIOU Jean, Gourin ..	3,00 F.
LE ROUX Joseph, p., Lignol ..	3,00 F.	DANIBERT Pierre, Lorient ..	3,00 F.
MAHE Mathurin, Lignol ..	3,00 F.	M. et Mme JAFFRE D., ..	10,00 F.
RIO Pierre, Lignol ..	3,00 F.	Lanester ..	3,00 F.
QUIDU René, Lignol ..	3,00 F.	Mme THEUILLON M., Lorient ..	3,00 F.
GUILLOUX Eugène, Lignol ..	3,00 F.	SILVESTRE Louis, Carling ..	3,00 F.
LE LEANNEC Jean, Lignol ..	3,00 F.	LE MESTRE Pierre, Nantes ..	5,00 F.
LE VELY Jean, Lignol ..	3,00 F.	MINOU Grégoire, Langonnet ..	3,00 F.
MORET Célestin, Lignol ..	3,00 F.	LE NOUVEAU J., St-Tugdual ..	3,00 F.
LE PABIC Marcel, Lignol ..	3,00 F.	LE LEONNEC F., St-Tugdual ..	3,00 F.
LE PEN R., St-Servant-s.-Mer ..	5,00 F.	DINAHET J., Saint-Tugdual ..	3,00 F.
Mme LE LEUCH A., Larmor- ..	5,00 F.	LE BEGUEC A., Le Croisty ..	3,00 F.
Plage ..	5,00 F.	POUILLE Louis, Le Croisty ..	3,00 F.
GUILLAUME Marc, Lorient ..	3,00 F.	FEUILLET R., St-C.-Trégomel ..	3,00 F.
MARTIN Jean, Lorient ..	3,00 F.	SIVY Armand, Meslan ..	3,00 F.
LE HEN Joseph, Lorient ..	3,00 F.	LE MOUAL Vincent, Priziac ..	20,00 F.
PENDU Pierre, Lorient ..	3,00 F.	LE PALUD Michel, Lanester ..	3,00 F.
EVANNO Joseph, Hennebont ..	3,00 F.	GOSSIN Hubert, Lanester ..	3,00 F.
GUERIN Paul, Lorient ..	5,00 F.	RIO Corentin, Lanester ..	3,00 F.
KEGUEN Joachim, Pontivy ..	3,00 F.	D. WERTENSCHLAG, Quiberon ..	5,00 F.
JACQUES Alfred, Pontivy ..	3,00 F.	LE GUENNEC Ange, Quiberon ..	5,00 F.
GUILLAUME Joseph, Pontivy ..	3,00 F.	MOREAU Georges, Quiberon ..	3,00 F.
LE COCQ Marcel, Pontivy ..	3,00 F.	LE BAYON J.-A., Quiberon ..	3,00 F.
CARGOUET F., Mennecy ..	3,00 F.	JACOB Célestin, Quiberon ..	5,00 F.
LE SOURD Jean, Pontivy ..	3,00 F.	LE NADAN Jean, Quiberon ..	3,00 F.
KERVAZO Louis, Pontivy ..	3,00 F.	LE BAYON Roger, Quiberon ..	3,00 F.
LE MOUEL E., Noyal-Pontivy ..	3,00 F.	POULIQUEN Yves, Le Faouët ..	5,00 F.
HENANFF Albert, Pontivy ..	3,00 F.	CADIC Albert, Lorient ..	5,00 F.
HAMONIC Joseph, Pontivy ..	3,00 F.	BRANCHOUX Roger, Lorient ..	3,00 F.
MAINGUY Marcel, Pontivy ..	3,00 F.	LE BRIS Joseph, Lorient ..	3,00 F.
LE CORNEC Jules, Pontivy ..	3,00 F.	HYMERY Vincent, Lorient ..	10,00 F.
COURTIN Lucien, Pontivy ..	3,00 F.		

(à suivre)

DROGUERIE DES CHANTIERS

Entreprise de Peinture

Maison A Chabirand

44, Rue de la République

LANESTER

Dépositaire des peintures
CORONA

Grand choix de papiers peints

— Encadrements —

CHARCUTERIE COMESTIBLES

J.-C. TANGUY

46, Rue de la République

LANESTER

(Morbihan)

Plats cuisinés — Couscous

POISSONNERIE

L. LE BAGOUSSE

4, Rue Emile-Zola — LANESTER

COQUILLAGES — CRUSTACÉS — POISSONS 1^{er} CHOIX

— PREND TOUTES COMMANDES —

Laines du Pingouin

Bas et Chaussettes STEMM

Confection — Layettes

“MARLAINE”

M^{me} LE BAIL

48, Rue de la République

LES CHANTIERS - LANESTER

ARTICLES SOUVENIRS

CADEAUX

PORCELAINE

VERRERIE

FAIENCE

CRISTAUX

Maison MOËLLO

58, Avenue de la République

LANESTER

MEUBLES RAOULAS

18, Rue de la République

LANESTER

Téléphone 64.17.24

50, Rue de Liège

LORIENT

Téléphone 64.20.16

« POISSONNERIE DES CHANTIERS »

Marcelle FRAVALLO

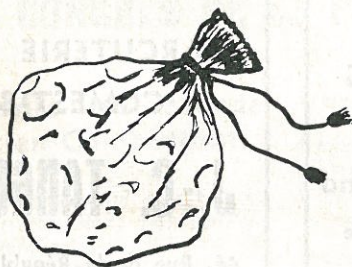
Rue de la République

LANESTER - Tél. 64.46.80

— Poissons de Qualité — Coquillages — Crustacés —

Prends toutes commandes

Spécialités « MAISON » — Poissonnerie « PILOTE »



LA BOURSE DE DÉTENTE

SOLUTIONS DES JEUX DE NOTRE NUMERO 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	D	E	P	O	R	T	A	T	I	O	N
II	A		A	R	A		I	O	L	E	
III	C	I	T	A	D	E	L	L	E		G
IV	H	A	R	D	I		E	U	T		R
V	A	V	I	O	N		S	E		T	A
VI	U		O		O		N	O	R	D	
VII	E	T	R	A	N	G	E	R		E	
VIII	A	M	I		R	I		A	P		
IX	R		S	A	B	O	T	A	G	E	
X	M	O	M	I	E	S		R	E	N	E
XI	E	T	E	N	D	A	R	D		E	T

CHARADES

- 1^{er} : Dé
2^{me} : Port
3^{me} : Ta
4^{me} : Scion
1^{er} : Mou
2^{me} : Lin

NOMS ET POINT COMMUN

— L'OUST et LE BLAVET.
— Le canal de NANTES à BREST.

(de GOUAREC à HENNEBONT pour le BLAVET).

(de St-SAMSON à REDON pour l'OUST).

LES GAGNANTS

M. GAREL Williams, à Larmor-Plage.

M. GOAGUEN Christian, à Lorient.

M^{lle} LE GUEN Jacqueline, à Lorient.

M. PODVIN Bernard, à Lorient

M^{me} SCAVINER Monique, à Lorient.

M^{me} LE BOUEDEC Marthe, à Hennebont.

M. GABILLET Albert (fils) à Lanester.

**

Félicitations à ces heureux gagnants qui se partagent un lot de livres et disques.

LES JEUX DU NUMERO 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT. — I. Massacrer. — II. Général Américain pendant la guerre de sécession — Impératif du maquisard. — III. Anagramme de rire — Un peu de sauce. — IV. Etendue d'eau — Début d'une voisine — Morceau de charpie. — V. Préfixe d'égalité — Guident les bateaux. — VI. Fasciste. — VII. Titre musulman — Fin de désuet. — VIII. Note renversée — L'ennemi principal du résistant — Fin du mois d'un célèbre appel. — IX. La jeunesse française y fut mobilisée pendant l'occupation — Rongeur. — X. Vrai — Contestées même sous la torture.

VERTICALEMENT. — 1. Fait disparaître. — 2. Vins de renommée mondiale — Placée. — 3. Nom donné aux Patriotes par l'occupant. — 4. Col sans tête. — 5. Consonnes — Anagramme de pin. — 6. Camp de concentration et d'extermination. — 7. Tête d'ibis — Beaucoup de gaze. — 8. — Il fallait des tickets pour l'acheter. — 9. En bruler une c'est ne pas s'y arrêter — Trois voyelles. — 10. N'acceptèrent pas la domination étrangère.

CHARADE

Au pied de mon premier la marée du siècle avait donné rendez-vous.

De mon second, en forêt de Paimpont (Brocéliande) enchanteur et fée ne sont revenus.

Sans mon troisième l'être meurt.

Mon quatrième a cours au Japon.

Mon tout est un haut lieu de la Résistance Française.

NOMS ET POINT COMMUN

Entre autres monuments érigés en hommage à la Résistance dans le Morbihan, l'un se dresse en bordure de la route de QUEVEN à PONT-SCORFF, près d'un petit village.

— Quel est le nom de ce lieu ?

L'autre monument est situé sur une place de LOCMINE, près d'une école.

— Quel est le nom de cette école ?

Ces deux monuments, imposants par leur taille, ont un point commun.

— Quel est ce point commun ?

**

La grille correctement remplie et les réponses exactes au Point Commun et Charade vaudront aux participants 1 livre au choix (Ouvrage sur la Résistance).

10 lots seront attribués. (Par tirage au sort, en cas d'ex-aequo).

Tout envoi doit être accompagné du BON DE PARTICIPATION, à découper ci-dessus. Aucune réponse, parvenue après le 15 Septembre 1967, ne sera prise en considération.

BOURSE DE LA DÉTENTE BON DE PARTICIPATION

N° 3

« Ami entends-tu... »

22, Rue Claire-Droneau
56 - LORIENT

Horticulture

et Graines

JO LE NAY

PLOUAY

MAISON

BAUCHE

TISSUS — NOUVEAUTÉS

LAYETTES — Rideaux

AMEUBLEMENT

PLOUAY

Le Directeur de la Publication :
André SCAVINER

Dépôt légal : 3^{me} Trimestre 1967

Edit. et Imprim. de Bretagne - Lorient

ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège

4, Rue Maréchal-Foch

LORIENT